

## Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020 à l'abri de protection civile à Ecublens à 20h00

A 20h00, **Jean-Pierre Vaucher**, Syndic, ouvre l'assemblée communale ordinaire dont l'objet principal concerne les budgets. Il salue plus particulièrement les nouveaux citoyens ainsi que Madame Claire Pasquier du journal « La Gruyère ».

Cette assemblée se tient en appliquant les directives strictes émises par le canton de Fribourg et qui ont été reprises par la Préfecture de la Glâne auprès de laquelle le Conseil communal a dû déposer un plan de protection qui a été accepté. Ce plan de protection oblige la commune à mettre en œuvre les dispositions obligatoires suivantes :

- Désinfection des mains ;
- Collecter les coordonnées, soit un numéro de natel, des participantes et participants. Les données devront être détruites après 14 jours ;
- Port du masque facial en permanence ;
- Distance interpersonnelle en permanence ;
- Les participants occupent la place numérotée conformément au numéro qu'ils ont reçu à leur arrivée ;
- Finalement aucun verre ne sera organisé par la commune à l'Auberge.

Le procès-verbal est tenu par Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire.

Cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Avant le début de cette assemblée, Jean-Pierre Vaucher revient sur le déroulement de l'assemblée du 22 septembre dernier. Durant cette dernière, plusieurs débordements ont eu lieu comme la tenue de propos irrespectueux et insultants. Le Conseil communal a également relevé un ton inadéquat dans plusieurs prises de parole. Ce soir, le Conseil communal attend des débats constructifs, dans une ambiance sereine, il remercie d'avance l'assemblée.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public, par mention sur le site Internet de la commune et par envoi d'un tout-ménage. Le tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020
2. Présentation de la planification financière 2021 - 2025
3. Budget de fonctionnement 2021
  - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
  - 3.2 Rapport de la Commission financière
  - 3.3 Approbation
4. Information sur l'investissement « Réfection de canalisations pour Fr. 40'000.00 », présenté à l'assemblée communale du 22 septembre 2020
5. Présentation du budget d'investissements 2021
  - 5.1 Etude de concept de sécurité des routes, complément de Fr. 10'000. --
  - 5.2 Rapport de la Commission financière
  - 5.3 Approbation
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne – ABMG
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)

8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)
9. Divers

Le tractanda appelle-t-il des commentaires ou remarques ?

**M. Valentin Dougoud** constate, qu'au tractanda présenté ce soir, le point 4 porte sur une information relative à la dépense concernant la réfection de canalisations pour un montant de Fr. 40'000.00, investissement qui a été refusé lors de l'assemblée communale du 22 septembre 2020. M. Valentin Dougoud s'adresse au Conseil communal et souhaite savoir s'il est prévu de voter cette dépense une nouvelle fois.

**Jean-Pierre Vaucher** répond que cet investissement ne sera pas voté une nouvelle fois, toutes les informations seront données au point 4 de l'assemblée.

**M. Valentin Dougoud** ne souhaite pas attendre et agit immédiatement en rappelant que cette dépense a été refusée lors de la dernière assemblée communale pour les motifs mentionnés dans le procès-verbal comme chacun a pu le lire. Il relève que le montant de Fr. 40'000.00 décidé par le Conseil communal est une dépense importante et exige, par conséquent, que cet investissement soit voté et approuvé par l'assemblée communale. M. Valentin Dougoud exige que le tractanda soit modifié.

**Le Syndic** répond une nouvelle fois que toutes les explications seront données au point 4 de l'assemblée ainsi que la raison pour laquelle cet investissement ne sera pas voté. L'ordre du jour ne sera donc pas modifié.

**M. Valentin Dougoud** reprend la parole et relève qu'il n'avait pas terminé. Il constate qu'à longueur d'assemblée, M. le Syndic relève que les décisions sont prises avec l'ensemble des membres du Conseil communal, or la preuve ce soir en face de l'assemblée, il observe que les Conseillers communaux n'ont pas été consultés. Il constate que la réponse est négative et exige une nouvelle fois que le tractanda soit modifié et que cet investissement soit voté ce soir.

**Mme Anne-Catherine Emonet**, boursière communale, répond qu'au point 4, elle fera la lecture du courrier de la préfecture contenant toutes les informations utiles, une discussion sera ensuite ouverte si nécessaire.

**M. Valentin Dougoud** réagit vivement à la réponse de la boursière qui mentionne le courrier de la Préfecture. « La même Préfecture qui délivre les autorisations hors zone à bâtir, on aura tout compris » ! Il exige que l'Assemblée communale vote maintenant la modification du tractanda.

**Jean-Pierre Vaucher**, au nom du Conseil communal, répond que le tractanda ne sera pas modifié.

**M. Valentin Dougoud** remarque que la décision est prise par M. Jean-Pierre Vaucher et non par l'ensemble du Conseil communal. « Jean-Pierre Vaucher a décidé ».

**M. Jean Dorthe** a une remarque concernant l'ensemble des points du tractanda. En effet, il estime que les points qui sont évoqués à l'assemblée communale devraient être présentés par le conseiller communal responsable du dicastère correspondant. « J'ai l'impression qu'il n'y a qu'une personne au Conseil communal, voilà ce que j'ai à vous dire ».

**Le Syndic**, au nom du Conseil communal, répond que l'ordre du jour ne sera pas modifié. Sur la remarque relative au fonctionnement de la présentation des points de l'assemblée, il s'agit d'un arrangement décidé par le Conseil communal.

**M. Valentin Dougoud** s'insurge « Dictature, ouais ! ».

**Mme Colette Pache**, conseillère communale, tient à préciser que les décisions sont prises par l'ensemble des membres du Conseil communal.

**M. Bernard Dougoud**, « il me semble que c'est l'apogée de la dictature ». En effet, il fait remarquer que durant des années, le boursier a, lui-même, présenté les comptes et les budgets. « Depuis que vous êtes, M. Vaucher, le Syndic de la commune, c'est vous qui les présentez, vous ne discutez même pas. On a vraiment l'impression que vous faites absolument tout dans cette commune, y compris le travail de boursier, ce n'est qu'une impression, mais nous avons vraiment cette impression là qu'on est dans une dictature et je comprends tout à fait la remarque de Jean Dorthe qui dit que c'est une dictature ».

**Mme Anne-Catherine Emonet** répond « c'est votre ressenti et on le respecte ».

**Jean-Paul Jungo** confirme à l'assemblée que cette impression est fautive. Il explique que le tractanda est discuté et approuvé lors des séances du Conseil communal. Dans le même temps, le Conseil communal décide qui est en charge des diverses présentations. Il n'y a aucune dictature au sein du Conseil communal. « Cette impression n'est pas fondée ».

**M. Daniele Zito** revient sur l'entrée de séance de M. Jean-Pierre Vaucher qui demandait que cette séance se déroule dans le calme et s'interroge sur cette volonté, car il constate qu'il n'y a aucune possibilité de discuter.

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Daniele Zito pour le ton correct utilisé. Il répond tout d'abord que l'ordre du jour de cette assemblée est standard. En ce qui concerne le point 4, il sera repris au moment venu.

**M. Valentin Dougoud** s'interroge sur l'utilité de demander à l'assemblée s'il y a des remarques ou observation sur le tractanda.

**M. Jean-Pierre Vaucher** souhaite répondre avant la fin de la prise de parole de M. Valentin Dougoud qui s'exclame alors « laisse-moi finir ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** s'interrompt et laisse la parole à M. Valentin Dougoud.

**M. Valentin Dougoud** constate donc que les remarques et observations ne sont pas prises en considération. « La prochaine fois, vous ne demandez pas et vous approuvez vous-même vos comptes et vos budgets, c'est quand même n'importe quoi ! Vous oubliez un petit peu qui c'est le législatif, là, je crois, dans la salle. Une demande de modification du tractanda et on n'entre même pas en matière, je me réjouis de voir l'avis de la Préfecture ».

**M. Jean Dorthe** « juste bon pour payer des impôts et fermer sa gueule. C'est ça, ce n'est pas autre chose ».

**Le Syndic** propose de nommer 2 scrutateurs. Il s'adresse, en premier lieu, à Monsieur Sébastien Wirz qui refuse, ayant des notes à prendre et divers points à traiter. Jean-Pierre Vaucher demande ensuite à M. Roger Butty qui décline également, ayant été en charge de cette tâche lors de la dernière assemblée communale. Finalement, M. Laurent Dorthe et M. Sébastien Mathys acceptent.

Mmes Déborah Gilliard-Schiliro et Anne-Catherine Emonet ne peuvent pas voter ainsi que Mme Claire Pasquier.

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter. Il y a 38 participants.

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu. Ce procès-verbal suscite-t-il des commentaires ou remarques ?

**M. Sébastien Wirz** revient sur ce qui a été dit par M. Jean-Pierre Vaucher en introduction par rapport à des propos inadéquats et tient tout d'abord à s'excuser pour sa voix qui porte, ainsi que le ton ferme qu'il utilise parfois. Cela peut faire peur à certaines personnes et il n'aimerait pas que cela les empêche de dormir. Par rapport, au procès-verbal de la dernière assemblée, il tient à remercier en primeur Madame Déborah Gilliard-Schiliro pour sa rédaction et son travail, car cela ne doit pas être simple de rédiger un procès-verbal, qui doit être relu de nombreuses fois, pour être finalement sabré. En page 9, sur l'une de ses interventions, il est cité sous M. Antonio

Zito et en page 11, sous M. Antonio Spinelli, étaient présents M. Daniele Zito et M. Christian Spinelli. En fin de procès-verbal, à aucun moment, il est évoqué que M. le Syndic informe l'assemblée qu'il s'agit de la dernière question. À ce sujet, le Syndic a évoqué cet état de fait à plusieurs reprises, ce qui n'a pas manqué de l'interpeller, voire de l'agacer. En effet, lors d'une assemblée communale pour laquelle les citoyens ont pris la peine de se déplacer en nombre malgré la situation sanitaire actuelle, cette remarque lui semble déplacée. Il relève que chacun a droit à son temps de parole, à une réponse et à des questions sur ses interrogations. Par rapport à cela et en complément pour les personnes présentes ce soir, il tient à relever que dans un premier temps et ceci à juste titre, les pétitions déposées concernant la gestion des poubelles et la sécurité des routes, n'étaient pas recevables en raison de vice de procédure. En accord avec les directives de la commune et souhaitant être en conformité, les pétitionnaires ont corrigés la chose afin de remettre des pétitions valables. De ce fait et afin d'être en total impartialité, il propose de ne pas valider le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020 et demande qu'il soit complété et corrigé.

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Sébastien Wirz. Il propose que les corrections du procès-verbal du 22 septembre 2020 soient prises en compte et assure qu'elles seront corrigées.

**M. Sébastien Wirz** répond que l'assemblée communale ne peut pas valider un procès-verbal qui n'est pas correct et relève une nouvelle fois les erreurs de dénomination des personnes et confirme sa demande de ne pas valider le procès-verbal du 22 septembre 2020.

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande d'excuser la secrétaire car tous les prénoms ne sont pas toujours en tête et parfois dans le feu de l'action il peut y avoir une erreur de personne.

**M. Jean-Pierre Vaucher** souhaite savoir s'il y a d'autres questions, « si cela n'est pas le cas ... ». L'assemblée lui fait immédiatement remarquer qu'il y a encore une question. Il s'excuse n'ayant pas fait attention.

**Mme Sandra Dougoud** souhaite faire ajouter en complément deux petites choses qui apparemment ont été oubliées. D'une part, il s'agit des conditions qui avaient été émises par la famille Dougoud concernant la pose de la conduite EC et demande que cela soit ajouté au procès-verbal. D'autre part, lors de l'assemblée communale du 22 septembre 2020, M. Le Syndic avait informé que ce courrier n'avait pas été transmis au Conseil communal, point sur lequel Mme Sandra Dougoud avait confirmé qu'il avait été remis à M. Claude Conus, responsable du dicastère et membre du Conseil communal.

**M. Bernard Dougoud** souhaite faire part également d'une autre remarque. Une personne s'est exprimée au niveau des radars et avait informé que le TCS demandait une location de Fr. 600. — pour la location des radars. M. Bernard Dougoud avait alors rétorqué la phrase suivante « la commune, avec la fortune qu'elle a, pouvait acheter 1,2,3 ou 4 radars » et demande que cela soit ajouté.

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que cette remarque sera ajoutée au procès-verbal.

**M. Bernard Dougoud** est également d'avis qu'un procès-verbal qui n'est pas exhaustivement mis sur le site de la commune ne doit pas être approuvé ce soir, il reconnaît que Mme Déborah Gilliard-Schiliro a très bien fait son travail.

**M. Jean Dorthe** « parfaitement d'accord ».

**M. Valentin Dougoud** relève qu'ayant participé à l'assemblée communale en qualité d'auditeur uniquement, n'ayant pas le droit à la parole, il confirme qu'à la lecture du procès-verbal, celui-ci ne reflète absolument pas l'assemblée du 22 septembre 2020 : « je devais être dans une autre salle, le PV est lissé et polissé, les angles sont plus qu'arrondis, il y a des choses qui manquent et puis finalement, cela ne reflète pas du tout la réalité de ce qui s'est dit durant l'assemblée. Certes les propos sont là, mais ils ont été astucieusement modifiés pour que cela ne soit pas trop en défaveur du Conseil communal ». Il relève, comme exemple scandaleux que la famille Dougoud a demandé à trois reprises la lecture des conditions, mais il n'est jamais mentionné que M. Vaucher ne les lit pas et que cela est fait qu'au terme de la troisième demande. Dans les divers, M. Bernard Dougoud demande que la route devant sa maison soit nettoyée suite aux inondations du 20 septembre 2020. M. le Syndic répond que cela sera fait et s'adresse ensuite M. Benoît Cavin, employé communal à ce sujet qui répond « Oui », M. Valentin Dougoud relève que ces propos n'y figurent pas.

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que cela figure au procès-verbal.

**M. Valentin Dougoud** répond que non, à aucun moment le procès-verbal démontre que le Syndic s'adresse à M. Benoît Cavin et que M. Benoît Cavin répond. Il y a juste la question de M. Bernard Dougoud et la réponse de M. Jean-Pierre Vaucher.

**M. Jean-Pierre Vaucher** souhaite apporter une précision quant à la rédaction du procès-verbal. L'assemblée est enregistrée comme cela est fait ce soir. Toutefois, le texte du procès-verbal ne peut pas reprendre mot à mot les différentes interventions. Mme Déborah Gilliard-Schiliro a rédigé le procès-verbal et l'a fait comme à son habitude. Les membres du Conseil communal n'ont aucune incidence sur la rédaction du procès-verbal qui n'a aucunement été lissé. Jean-Pierre Vaucher relève le très bon travail de la secrétaire.

**M. Valentin Dougoud** : « je pense qu'il doit y avoir un sacré gros problème avec votre enregistreur, j'espère que vous n'avez pas le même ce soir, car on est mal barré, je crois ». Il ajoute que M. Sébastien Mathys, qui est une personne très respectueuse, il a demandé, lors de la remise de la pétition, s'il pouvait en faire la lecture. Le PV laisse croire que M. Sébastien Mathys a pris la parole sans même poser la question. Or, M. Mathys a posé la question poliment et après une longue hésitation ... l'assemblée a dit « oui ». Il s'excuse, mais relève que le PV n'est pas précis et demande que le PV soit refusé. Il estime qu'un PV ne peut pas être approuvé, avec autant de corrections, d'autant plus qu'il faut que les corrections soient faites de manière correcte et souhaite donc les voir avant son approbation. Il recommande à l'assemblée communale de refuser l'approbation de ce procès-verbal et demande un vote à bulletin secret. Il ajoute que le vote à bulletin secret devrait être une norme pour les petites communes.

**M. Jean-Pierre Vaucher** explique une nouvelle fois qu'un procès-verbal ne peut pas reprendre mot à mot les prises de paroles de chacun. Un procès-verbal est une synthèse qui reflète les discussions de l'assemblée. Mme Gilliard a très bien su faire le procès-verbal et il la félicite.

A la demande de vote par bulletin secret, **M. Jean-Pierre Vaucher** demande aux personnes qui acceptent de lever la main. Le vote à bulletin secret est approuvé.

**M. Jean-Pierre Vaucher** : les personnes qui acceptent le PV sont priées d'inscrire « OUI », les personnes qui refusent « NON » et les personnes qui s'abstiennent, laissent le bulletin blanc. Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter ce procès-verbal dont la rédaction était excellente.

**M. Jean Dorthe** « on a été à l'école ».

Le procès-verbal est refusé, 18 voix contre, 15 personnes pour et 5 abstentions.

Le procès-verbal sera modifié selon les remarques qui ont été faites. **M. Jean-Pierre Vaucher** tient malgré tout à féliciter Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire pour son excellent travail et relève que cela est regrettable, car pour certains points qui ont été évoqués, cela est un affront à son encontre.

**M. Valentin Dougoud** répond à M. Jean-Pierre Vaucher « il ne faut pas mettre la responsabilité sur les autres ».

## 2. Présentation de la planification financière 2021 - 2025

Pour rappel, les principaux objectifs de la planification financière sont :

- Outil de gestion et de conduite pour les années à venir
- Indicateur sur la capacité d'investissement (détermination de la marge d'autofinancement)
- Remettre en question ou faire une réflexion sur la structure des recettes et dépenses

Comme remarque préalable, Jean-Pierre Vaucher précise que la présentation est basée sur celle de l'année dernière, le résultat effectif moyen des dernières années a été repris, tel que communiqué par le Service des communes.

Les éléments ou investissements qui paraissent importants pour les prochaines années ont ensuite été déterminés.

**Jean-Pierre Vaucher** passe maintenant à la projection de la planification financière.

**Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques.

**M. Bernard Dougoud** souhaite avoir quelques informations complémentaires sur le montant présenté de Fr. 600'000.— à Fr. 800'000. — et demande de quoi il s'agit.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond qu'il s'agit du plan d'infrastructure des eaux potables « PIEP ». Ce plan a été étudié par le bureau Ribi SA. Il ajoute que ce plan des eaux sera mis à l'enquête en début d'année durant 30 jours et pourra être consulté auprès de l'administration communale pour plus d'informations. Dans ce plan, des investissements sont prévus de cet ordre-là.

**M. Bernard Dougoud** souhaite également savoir de quelle nature sont ces aménagements, ceci afin de bien comprendre.

**M. Jean-Pierre Vaucher** ne va pas entrer dans le détail sur ce thème mais explique dans les grandes lignes que la commune compte un certain nombre de soucis au niveau des infrastructures du réseau d'eau. Entre autres, en cas de rupture d'une conduite, le village ne serait plus alimenté en eau durant plusieurs heures. Le PIEP corrige cette faiblesse en créant un raccordement du terrain de foot jusqu'à la ferme de M. Marcel Telley. Le village est sous doté en hydrantes pour certains secteurs et pour terminer le secteur Villangeaux a une pression trop faible pour la défense incendie ce qui nécessite la création de chambres. Le coût des investissements a été évalué par le bureau Ribi SA mais tous ces points seront votés au moment voulu.

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions sur cette planification. Cela n'est pas le cas.

**M. Jean-Pierre Vaucher** donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport en rappelant que l'assemblée communale n'a pas à se prononcer par vote sur cette planification.

**M. Jean-Luc Baudois** fait la lecture du rapport de la commission financière qui est favorable.

**Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Jean-Luc Baudois pour la présentation de ce rapport.

### **3. Budget de fonctionnement 2021**

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2021, tels qu'ils sont présentés ce soir ont été acceptés par le Conseil communal en date du 2 novembre 2020. Ils ont été présentés à la Commission financière le 23 novembre 2020.

Ces budgets étaient à disposition sur le site Internet et étaient consultables auprès du secrétariat communal.

#### **3.1 Présentation du budget de fonctionnement**

C'est la première fois depuis plusieurs années que le budget de fonctionnement présenté boucle avec une perte. La difficulté, cette année, a été de déterminer au plus juste les paramètres permettant de chiffrer des rubriques clés. Il s'agit ici principalement des impôts pour lesquels les deux vagues du COVID vont laisser des traces. D'une part, la majeure partie des entreprises est touchée de plein fouet, par exemple par des fermetures, par une inactivité forcée comme les entreprises actives dans les événements et, d'autre part, par les contribuables qui voient leur temps de travail diminué ou qui se retrouvent au chômage forcé. Les incidences qui en découlent pour les collectivités publiques sont difficiles à cerner et à évaluer actuellement, mais dans tous les cas elles pèseront les comptes communaux.

Le budget de fonctionnement boucle donc avec une perte de Fr. 29'725.05 contre un bénéfice de Fr. 6'120.20 l'année dernière. Ce déficit représente le 2.35 % des charges totales et respecte la limite de 5 % autorisée par le Service des communes. Dans un instant les différentes rubriques qui composent ce budget seront présentées afin de pouvoir constater comme elles chargent ou soulagent le résultat final.

La planification financière le démontre clairement : les éléments mentionnés dans les assemblées passées avec un point d'interrogation quant à leur date de réalisation se précisent maintenant et ils chargeront de manière conséquente nos futurs budgets.

**Le Syndic** passe maintenant à la présentation chiffrée des budgets. Pour cette présentation, et pour des raisons compréhensibles concernant les mesures de protection COVID, toutes les lignes ne seront pas lues mais uniquement celles qui sont surlignées en jaune. Si des remarques ou questions devaient concerner d'autres rubriques du budget, il est bien entendu tout à fait possible de s'y arrêter, il est toutefois conseillé de se concentrer uniquement sur les points essentiels.

Au terme de chaque chapitre, **le Syndic** demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques.

**M. Valentin Dougoud** constate au chapitre 16 « Protection civile » un montant de Fr. 4'500.00 a été budgété pour l'eau, énergie et combustible pour l'abri PC. Il s'inquiète de ce montant qui lui semble très élevé pour les Assemblées communales et se demande si la commune dispose de tarifs préférentiels ou un tarif de nuit auprès du Groupe E. Il se demande si un devis ne devrait pas être demandé afin d'isoler ce bâtiment de l'intérieur et ainsi baisser les coûts sur du long terme. Cette solution permettrait de garder l'humidité à l'extérieur et ainsi de gagner en chaleur à l'intérieur des locaux.

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Valentin Dougoud pour sa remarque et confirme que ce souci de chauffage est connu depuis longtemps. Le Conseil communal essaie de trouver le meilleur fonctionnement de ce chauffage afin de limiter les coûts mais confirme que la remarque faite par M. Valentin Dougoud est pertinente. Le Conseil communal en prend note et verra ce qu'il peut faire afin de diminuer ces coûts qui sont effectivement conséquents.

**Mme Mélanie Cavin** souhaite savoir si le budget prend en compte une réfection pour la route de Villangeaux qui selon constat lors des derniers orages a également besoin de travaux. En effet, elle relève que la route penche d'un côté uniquement « vos gargouilles ne servaient absolument à rien du tout, ça a débordé » elle estime donc qu'une réfection de cette route est nécessaire et demande que le Conseil communal prévoit un montant au budget pour la route précitée. Elle termine en mentionnant « cette route est même dangereuse ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que cela avait été effectivement constaté et noté. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

**M. Valentin Dougoud** s'étonne du montant de Fr. 15'000.— inscrit au point 720.318.10 « Frais de valorisation ». En effet, la population augmente certes mais si l'on analyse le chiffre de 2019 le montant a presque doublé et ne comprend pas cette augmentation. Il estime que cette augmentation est beaucoup trop brutale et ajoute « je pense que là les charges ont été gonflées un petit peu volontairement ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que lors de l'établissement du budget les chiffres se basent sur l'historique d'une part et le courant de l'année dernière. En 2020, le montant inscrit au budget était déjà de Fr. 10'000.—, sur la base de ces chiffres le montant pour 2021 va approcher les Fr. 15'000.—. Cette estimation est faite sur la base des factures réceptionnées, il ajoute qu'il n'y aurait aucun intérêt à gonfler ces charges. Il précise que ce compte doit être équilibré. Si cela devait se confirmer, les charges ne pourraient pas être réduites mais cela pourrait nécessiter de revoir le règlement des ordures ménagères. La boursière rappelle au Syndic qui en fait ensuite part à l'assemblée : une dépense importante concerne ce poste, il s'agit d'un montant d'environ Fr. 5'000.00 relatif à l'élimination du tas de branches.

**Valentin Dougoud** relève que le tas de branches était déjà en place en 2019 et estime que cette augmentation est vraiment trop importante. Il ajoute que si cela se confirme, une campagne préventive devrait être faite auprès des citoyens de la commune car nous serions les mauvais élèves du canton. L'augmentation du nombre de citoyens de notre commune justifie certainement également en partie cette augmentation mais d'en arriver au double cela ne semble pas justifié.

**M. Jean-Pierre Vaucher** ajoute que tout le détail sera présenté lors de l'assemblée des comptes et les personnes présentes pourront constater qu'aucun chiffre n'est gonflé.

**M. Arnaud Tourvieille de Labrouhe** souhaite obtenir quelques précisions au point 83 « Tourisme ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond qu'il s'agit des cotisations pour le tourisme de la Glâne ainsi que le tourisme de Fribourg. Pour que ces organes puissent fonctionner, les communes paient un montant selon une répartition. Ces montants sont donnés et imputés au budget.

**M. Bernard Dougoud** au chapitre 90 « Impôts » souhaite savoir si le Conseil communal a pris en compte sa demande de baisse d'impôts.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le Conseil communal a discuté de ce point, toutefois après analyse de la situation financière qui présente une perte d'environ Fr. 30'000. —, il a été décidé de ne pas proposer de baisse d'impôts afin de ne pas péjorer d'avantage le résultat.

**M. Bernard Dougoud** s'insurge sur cette décision. Lors de l'assemblée des comptes du 22 septembre 2020, les comptes présentaient une réserve de Fr. 800'000. — de réserve et il estime qu'il est temps que les contribuables bénéficient d'un geste. Il relève également, la période difficile, en faisant référence à la pandémie et fait remarquer que le canton fait également des gestes. « La commune rien, zéro ». Il demande que le Conseil communal fasse preuve d'un peu de bon sens et baisse la côte d'impôt, afin d'aider ces familles qui sont dans la peine. Il demande une baisse d'impôts. « Je demande ici au législatif de se prononcer s'ils sont d'accord d'une baisse d'impôts ou pas ? La planification financière, vous l'avez dit, c'est que des chiffres et puis ils ne sont pas vraiment fiables. Alors maintenant, je demande et ça c'est une demande du législatif, que l'assemblée se prononce sur une baisse d'impôts ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que la commune a indirectement pris en compte la demande de l'Etat et au même titre, elle n'a pas facturé les intérêts sur les impôts. Ensuite, comme déjà mentionné à la dernière assemblée, les montants des liquidités qui sont dans le bilan sont déjà entamés, par les provisions. Ces différentes provisions qui figurent dans le passif diminuent nettement la réserve. Le solde de ces liquidités servira aux futurs investissements. La planification financière n'est effectivement pas précise au franc près mais donne une tendance, une baisse d'impôts ne serait donc pas judicieuse. Les années passées, nous avons enregistré des impôts spéciaux sur la vente des immeubles. Malheureusement, il n'y aura pas de telles transactions ces prochaines années. Jean-Pierre Vaucher rappelle que les charges relatives à la STEP va débuter en 2021. Le Conseil communal est donc d'avis, qu'il ne serait pas raisonnable de proposer une baisse d'impôts. Jean-Pierre Vaucher explique, qu'à partir de l'année prochaine, la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 n'autorisera plus les communes à faire des amortissements complémentaires. Ce qui veut dire que dès l'année prochaine si les communes obtiennent un bénéfice, elles auront la possibilité d'augmenter ou diminuer les impôts en fonction du résultat, ceci tout en respectant le taux de 5%. Pour cette année, la marge est très faible étant actuellement à 3%. Si le budget dépasse les 5%, il est refusé par l'Etat.

**M. Valentin Dougoud** : « Monsieur le Syndic, ce que je viens d'entendre ressemble à de l'enfumage ! ». Il entend bien que la commune évoque des charges à venir. Il comprend bien, mais selon lui, le prétexte de la STEP n'est pas réel. Il relève que les impôts ne servent pas à payer la STEP, étant donné que l'on paie des taxes qui servent à cela. Les dépenses liées aux futurs projets (STEP, Caserne, etc.) ne sont pas financées par nos impôts et figureront au budget des taxes et non au budget des impôts. Il constate que depuis cette année, il y a environ 40 personnes supplémentaires qui ont élu domicile dans la commune. Il espère qu'ils ne sont pas tous au service social. Ces personnes paieront donc des impôts à la commune, effectivement moins que cela aurait dû l'être, en raison de la situation sanitaire, qui a certainement diminué les revenus de certains contribuables. Il conclut « la politique du Conseil ce soir est de ne surtout pas trop gonfler les revenus, c'est-à-dire les impôts, on ne les gonfle pas trop et on augmente un petit peu les charges, comme on peut, comme l'exemple que j'ai donné tout à l'heure. Il y en aurait tout plein, mais on ne va pas y passer la soirée et tout ça dans le but d'éviter une demande de l'assemblée de baisse d'impôts. C'est uniquement cela et chaque année ça se vérifie, année après année. On a des budgets, on a des amortissements supplémentaires à plus de Fr. 100'000. — et tout ça Mesdames et Messieurs, c'est de l'argent qui vient de notre poche qui traîne dans les comptes de la commune et qui ne sert à rien du tout ». Il ajoute « d'ailleurs à ce propos, Fr. 890'000. — de fortune on avait dans les derniers comptes, on



a des charges financières, quand on regarde le chapitre, de Fr. 1'000. — pour frais d'intérêts bancaires et CCP. Je ne sais pas vous, mais moi si je dois payer Fr. 1'000. — pour qu'on garde mon argent, c'est qu'il y a un problème. Le montant s'explique à mon avis, je peux me tromper, mais je pense que c'est ça, c'est que passé Fr. 500'000. — il y a des intérêts négatifs de 0.75% prélevés sur le montant qui dépasse et ces Fr. 1'000. — je pense qu'ils proviennent de là. Non seulement on a de l'argent qui dort, mais en plus il nous coûte ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond « ce que tu dis n'est pas correct ». Il assure à l'assemblée qu'il n'y a pas un centime qui est payé pour des intérêts négatifs. Les intérêts correspondent à l'emprunt sur l'Auberge communale comme déjà dit. Jean-Pierre Vaucher explique que la STEP a fait un investissement d'environ 30 millions. Ce montant doit être remboursé et il faut payer les intérêts. Ces dépenses n'ont aujourd'hui jamais été payées par les communes. La VOG enverra prochainement des factures aux communes concernées pour rembourser les 30 millions investis et les intérêts. « Et qui va payer la caserne des pompiers ? ».

**M. Valentin Dougoud** répond que c'est la taxe-pompiers.

**M. Jean-Pierre Vaucher** explique que la taxe ne suffira pas à payer. Pour les homes, les Fr. 104'000. — mentionnés n'ont pas été inventés, la commune s'est basée sur des décomptes transmis par la Préfecture. Ces montants ne sont effectivement pas déterminés au franc près, mais ils devront être payés à partir de 2022, 2023. Concernant les impôts, Jean-Pierre Vaucher précise que la commune a effectivement des contribuables supplémentaires, mais relève que certains contribuables, ayant une certaine masse de fiscalité qui ne sera pas compensée, ont pour leur part, quitté la commune. Les statistiques du canton démontrent exactement cette tendance. On ne peut pas aujourd'hui baisser les impôts et l'année prochaine, après un excès d'optimisme, remonter les impôts de manière plus conséquente. Concernant les Fr. 890'000.00 inscrits au bilan, ce montant est contrebalancé par les dettes de l'Auberge communale. De plus, les taxes de remplacement pour l'abri PC doivent également être remboursées en 2021 ou 2022, ce qui représentent un montant, de mémoire, de Fr. 99'000.00. D'autres provisions sont également faites et diminuent donc considérablement ce montant. Il rappelle également deux investissements importants qui sont à venir. Les investissements liés au « PIEP » et au projet d'étude de concept de sécurité qui découlera sur des aménagements pour la sécurité routière du village. Les chiffres montrent clairement qu'une baisse d'impôts n'est pas possible.

**Mme Mélanie Cavin** souhaite avoir quelques détails au niveau des dépenses de l'Auberge communale.

**M. Jean-Pierre Vaucher** précise qu'il n'y a pas de dépenses prévues pour l'Auberge communale. Les frais qui figurent au budget sont liés à la rénovation de l'Auberge qui a été réalisée il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, il faut donc rembourser les intérêts des Fr. 800'000. — empruntés pour ces travaux.

**M. Valentin Dougoud** est conscient que la commune doit faire des investissements et comprend tout à fait l'investissement projeté de Fr. 600'000.—. Toutefois en l'état, il n'est pas encore approuvé et ce qui l'intéresse aujourd'hui est la situation actuelle. Il revient sur le montant de Fr. 890'000. — qui est à disposition sur un compte et relève également que l'Auberge communale a une valeur, « l'argent est là ». Il conclut « moi, ce que je constate ce soir, c'est que le budget a été pas mal remanié et puis vous avez diminué les rentrées fiscales et maximisé les charges pour éviter une demande de baisse d'impôts. C'est juste ça que je constate et c'est un petit peu dommage ».

**M. Bernard Dougoud** « je maintiens ma demande ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que les charges externes (canton et région) sont de l'ordre de 70% et la commune n'a pas le choix que de les comptabiliser. La commune a également des charges communales qui sont fixes et qui ne peuvent être baissées à zéro. Il termine en expliquant une nouvelle fois que ce montant de Fr. 890'000. — servira aux investissements futurs évoqués précédemment.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « la dernière question M. Dougoud ».

**M. Valentin Dougoud** « ça c'est le mot que M. Wirz n'aime pas, donc on va l'éviter, car moi j'en suis également allergique. Je suis beaucoup allergique, donc je pense que si j'en ai encore dix, je vais les dire les dix, d'accord. Ce n'est pas la dernière en l'occurrence pour ce point ». Il a constaté que malgré l'assemblée du mois de septembre, rien n'a été mis au budget pour la sécurité routière, malgré l'importance du sujet. Aucun montant ne

figure au budget pour le marquage au sol ou pour tout autre aménagement ou pour l'acquisition de panneau ou d'un radar pédagogique et il souhaite une explication sur ce point.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que les explications seront données tout de suite.

**M. Valentin Dougoud** insiste et demande une réponse avant le vote du budget.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que la réponse sera donnée immédiatement lors de la présentation des investissements.

**M. Valentin Dougoud** répond qu'il a bien vu que dans le budget d'investissements est prévu un montant pour une étude, mais relève que l'étude ne prévoit pas de montant, pour des aménagements éventuels.

**M. Jean-Pierre Vaucher** souhaite lui répondre.

**M. Valentin Dougoud** « vous me laissez terminer, pour moi le budget n'est pas complet, les principales demandes de la commune à savoir la baisse d'impôts qui a été demandée la dernière fois et la sécurité routière n'est pas répondue. Pour moi, Mesdames et Messieurs, au vu de ce qui a été dit avant, je vous recommande de refuser le budget 2021 et je demande le vote à bulletin secret, car on est une petite commune et comme ça tout le monde peut s'exprimer librement ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** donne la réponse, qu'il souhaitait donner préalablement, concernant la sécurité routière et mentionne qu'une étude a effectivement été engagée. Pour engager une étude, il explique que la commune n'étant pas seule partie prenante, elle doit consulter le canton qui est également concerné. Il relève également que trois personnes signataires de la pétition relative à la sécurité routière au secteur Eschiens ont été invitées à prendre part à la dernière séance organisée et ils ont pu voir le travail qui a été effectué, par les membres du Conseil communal. L'étude permet de voir ce que la commune souhaite faire et ce qu'elle peut faire. Un budget sera ensuite présenté et voté. Tous les détails seront donnés au point des investissements.

**Mme Mélanie Cavin** souhaite savoir si l'étude s'étend à l'ensemble du village.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que l'étude se concentre principalement sur le secteur Eschiens, le centre du village. Cette étude est faite à l'intérieur de la commune avec la commission d'aménagement du territoire dont plusieurs représentants sont présents ce soir, ainsi qu'un bureau d'urbanisme. Il reviendra sur ce point avec tous les détails et les secteurs touchés par cette étude.

### **3.2 Rapport de la commission financière**

**Jean-Pierre Vaucher** donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

**La commission financière** recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2021, tel que présenté.

**Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Jean-Luc Baudois pour la lecture du rapport de la commission financière.

### **3.3 Approbation du budget de fonctionnement**

**Jean-Pierre Vaucher** propose de passer au vote.

**M. Valentin Dougoud** rappelle la demande de vote à bulletin secret.

**Jean-Pierre Vaucher** demande aux personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret de lever la main. L'assemblée approuve le vote par bulletin secret.

18 personnes acceptent le budget de fonctionnement 2021 qui présente une perte de Fr. 29'725.05. 16 personnes refusent et 4 abstentions.

Le budget de fonctionnement 2021 est accepté par 18 voix, 16 voix contre et 4 abstentions.

**Jean-Pierre Vaucher** remercie les citoyens qui ont approuvé ce budget 2021.

#### **4. Information sur l'investissement « Réfection de canalisations pour Fr. 40'000.00 », présenté à l'assemblée communale du 22 septembre 2020**

Suite à cette assemblée, qui a vu le refus de cette réfection de canalisations, bien que les travaux étaient déjà réalisés, la Préfecture de la Glâne a demandé au Conseil communal de lui remettre une copie du dossier concernant cet investissement présenté à l'assemblée du 22 septembre 2020.

Par courrier du 19 novembre 2020, la Préfecture a remis sa prise de position et a demandé d'en faire la lecture à la commission financière et à l'assemblée de ce soir. M. Jean-Pierre Vaucher donne donc la parole à Mme Anne-Catherine Emonet.

**Mme Anne-Catherine Emonet** passe à la lecture du courrier de la Préfecture.

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie Madame Anne-Catherine Emonet.

**M. Bernard Dougoud** souhaite prendre la parole.

**M. Jean-Pierre Vaucher** informe qu'il n'a pas terminé. Comme mentionné dans le courrier, cet investissement est avalisé par le courrier de la Préfecture. Pour le Conseil communal le dossier est maintenant clos.

**M. Bernard Dougoud** souhaite faire la lecture d'un courrier qui émane de la même Préfecture. Il relève, comme déjà évoqué lors de la dernière assemblée, qu'un différend oppose la commune à la famille Dougoud concernant une conduite d'eau communale qui n'est en réalité pas communale mais privée. Ce différend a été réglé le 21 octobre 2019 « ouvrez bien vos oreilles ». M. Bernard Dougoud passe à la lecture du courrier. « Alors qu'on ne nous dise pas des mensonges ! Le 31 mars cette conduite devait être finie, alors qu'on ne vienne pas nous dire qu'on doit absolument avoir un crédit supplémentaire parce qu'on a voulu faire un autre tracé qui coûte beaucoup plus cher et je vais continuer là-dessus, parce que suite aux inondations qu'on a eues, est-ce que vous avez fait quelque chose pour trouver une solution pour ce centre du village qui a été inondé pareillement ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Bernard Dougoud pour sa remarque et précise que tout le dossier a été transmis à la Préfecture, à sa demande. La Préfecture, sur la base de ce dossier, a décidé qu'une votation par l'assemblée n'est pas nécessaire. La commune n'a pris aucune décision, ce dossier est donc clos. Il ajoute que tout ce qui vient d'être dit par M. Bernard Dougoud a déjà été évoqué lors de la dernière assemblée et est repris dans le dernier procès-verbal, même s'il n'est pas approuvé en l'état, il reflète tout de même les discussions portant sur ce sujet.

**M. Bernard Dougoud** relève que le courrier n'a jamais été lu lors de l'assemblée.

**M. Jean-Pierre Vaucher** précise que le courrier mentionné par M. Bernard Dougoud fait également partie du dossier transmis à la Préfecture. La Préfecture a décidé que cet investissement est approuvé et à comptabiliser et propose de passer au point suivant.

**Mme Sandra Dougoud** souhaite prendre la parole sur ce point.

**M. Jean-Pierre Vaucher** mentionne qu'on ne peut pas refaire toute l'assemblée à ce sujet et il relève, une nouvelle fois, qu'au vu de ce qui précède, « le dossier est donc clos et que l'on peut passer au point suivant ».

**Mme Sandra Dougoud** estime qu'elle a le droit à la parole. Elle informe que les voisins ne sont, à ce jour, toujours pas raccordés à la nouvelle conduite, « ce qui est déjà inadmissible, suite aux inondations qu'on a eues ». Elle

relève qu'ils ont eu contact avec le Service des ponts et chaussées, qui les a informés, que la commune est tenue de prendre contact avec leur service. Le Service des ponts et chaussées a pris la peine de contacter la famille Dougoud, à titre privé, pour trouver une solution éventuelle et a mentionné que si la conduite d'eau claire faite par la commune avait été mise à l'enquête, il en aurait été informé et aurait pu par conséquent participer aux frais de ladite conduite. « On aurait payé deux fois moins cher et on vient nous dire les Fr. 40'000. — ce n'est rien du tout, on a dû les dépenser à cause du COVID, alors qu'elle aurait dû être finie avant le COVID, non mais ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « s'il vous plaît, il faut rester calme, s'il vous plaît ».

**Mme Sandra Dougoud** « on ne peut plus rester calme, je suis désolée, mais on ne peut plus ! Des mensonges pareils ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond qu'il y a plusieurs choses à dire, mais ensuite, il souhaite clore le sujet, car la décision a été donnée.

**M. Bernard Dougoud** « ce n'est pas fini ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « ça sera fini pour ce soir ». Il précise que pour ce qui est des raccordements sur la conduite de M. Bernard Dougoud, la Préfecture a dit que cela ne regarde pas la commune et qu'il s'agit là d'une affaire privée. Le Conseil communal se base sur la décision de la Préfecture.

**M. Jean-Pierre Vaucher** propose de passer au point suivant.

**M. Valentin Dougoud** relève que M. Laurent Dougoud n'était pas présent lors de la dernière assemblée communale et qu'il a une question.

**M. Laurent Dougoud** a bien compris que la Préfecture a accepté cette dépense de Fr. 40'000.— Il se demande si c'est une volonté ou un oubli de ne pas avoir réalisé ces travaux. Il mentionne qu'il a emménagé en août et a donc subi l'inondation du 20 septembre « c'est un joli cadeau de bienvenue ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que c'est un sujet assez difficile et lui propose de prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée qui permet d'obtenir certaines réponses à ses questions. Il ajoute que le fait est, que M. Bernard Dougoud a formulé, par écrit, que la conduite pouvait passer ailleurs que sur sa parcelle, ce qu'a décidé de faire le Conseil communal, en tenant compte de différents éléments qui semblaient être la solution la plus bénéfique pour le futur.

**M. Laurent Dougoud** estime que les divergences d'opinion et des discussions qui ont pris plus d'une année, ce qui conduit finalement à ce résultat et à l'inondation du mois de septembre.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que l'inondation n'a rien à faire avec ce sujet. L'inondation est totalement indépendante. L'eau qui est arrivée dans votre habitation venait de partout, y compris des prés. Il relève la nature exceptionnelle de cet événement. Plusieurs habitations ont été inondées et cela est dramatique, il le reconnaît. L'emplacement de la nouvelle canalisation n'aurait rien changé à cette intempérie du 20 septembre 2020.

**M. Laurent Dougoud** « toujours est-il que l'on dépense Fr. 40'000. — ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « c'est totalement différent, c'est deux dossiers ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** propose de clore le dossier.

**M. Bernard Dougoud** « je demande la parole poliment, est-ce que je peux l'avoir ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « on veut clore le dossier et on veut passer au point suivant ».

**M. Bernard Dougoud** « maintenant, je demande la parole s'il vous plaît ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** donne la parole à M. Bernard Dougoud, « pour une dernière intervention ».

**M. Bernard Dougoud** souhaite donner une information à l'assemblée. Le responsable du Service des ponts et chaussées l'a contacté concernant la problématique de l'écoulement de l'eau et a expliqué qu'ils ont écrit au Conseil communal durant l'été 2020 pour demander s'il était possible de faire une conduite de décharge dans la conduite qui a été réalisée et ils ont relevé qu'il était regrettable qu'ils n'aient pas été informés des travaux de cette nouvelle conduite, étant donné qu'il n'y a pas eu de mise à l'enquête. Le Service des ponts et chaussées attend que la commune prenne contact, afin de remédier à ce problème. M. Bernard Dougoud souhaite savoir si la commune a fait une démarche, auprès du Service des ponts et chaussées.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond qu'il va répondre à cette question mais que le point suivant sera ensuite traité. Il relève que cette problématique est du privé à 100%. En effet, l'eau qui vient de la route cantonale est du ressort du canton. L'eau qui vient des parcelles de M. Bernard Dougoud, de la laiterie ou du magasin sont des affaires privées, cela a été confirmé par la Préfecture.

**Mme Sandra Dougoud** « on ne parle pas de ça, on parle des surcharges de la route cantonale, ils attendent que vous les contactiez et vous ne le faites pas ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que cela n'est pas du ressort de la commune et que rien a été fait en l'état dans ce sens.

**M. Bernard Dougoud** fait référence à un courrier transmis par la commune au Service des ponts et chaussées qui stipule qu'elle ne pouvait pas accepter la conduite de décharge du canton, pour des raisons techniques. M. Bernard Dougoud souhaite connaître les raisons techniques qui empêchent la commune de prendre en charge le surplus d'eau.

**Mme Sandra Dougoud** estime qu'il est le droit de l'assemblée de connaître ces raisons, compte tenu du montant de cet investissement.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le Conseil communal a pris la décision que cela n'était pas possible.

**Mme Sandra Dougoud et M. Bernard Dougoud** demandent une nouvelle fois à connaître les raisons et estiment qu'ils ont le droit de savoir.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le dossier est clos.

**Mme Sandra Dougoud** estime qu'il n'est pas clos.

**M. Valentin Dougoud** relève qu'il n'avait pas le droit à la parole, lors de la dernière assemblée et en a marre qu'un sujet soit clos, alors que des citoyens ont encore des questions. Il prend la parole afin de dire tout ce qui n'a pas encore été dit « comme ça vous serez contents, d'accord ». Lors de l'assemblée du mois de décembre 2019, les citoyens votent un crédit de Fr. 70'000. – pour une conduite qui prévoyait de prendre en charge les eaux de plusieurs propriétaires privés « pour des raisons x, y, qui sont les vôtres, vous avez dit que la Préfecture dit que les propriétaires privés doivent regarder entre eux, je ne comprends pas la décision, mais soit ». Il précise que le long de la route communale, il y a deux grilles qui font parties du réseau d'eau communal et qui à l'heure actuelle s'écoule dans les canalisations de M. Bernard Dougoud, ce qui surcharge sa conduite. M. Valentin Dougoud souhaite savoir ce que la commune compte faire pour résoudre cela. Il relève que ce problème n'est toujours pas réglé, alors que l'argent est déjà dépensé. Il rappelle également que lorsque la commune a présenté le projet d'investissement pour cette conduite d'eau, il était prévu de récupérer ces grilles. Il rappelle également que si la commune avait mis à l'enquête publique les travaux de cette canalisation, les Services de l'Etat auraient été mis au courant et auraient ainsi pu participer à la moitié des frais. Cette conduite a été réalisée sur une parcelle où il n'y a jamais eu de conduite communale auparavant, et puis « la Préfecture, elle considère cela comme un renouvellement de conduite, il faut m'expliquer. On est en zone agricole, le droit fédéral dit qu'on doit avoir une autorisation spéciale pour construire vous n'avez pas soumis, je ne comprends pas ça, donc on a une facture »

**M. Jean-Pierre Vaucher** « sur ce point-là ...».

**M. Valentin Dougoud** « laisse-moi terminer ... laisse-moi terminer, j'en ai encore pour deux minutes, après je te fous la paix ». Il reprend son explication « on a payé deux fois trop cher, par rapport à ce qu'il y avait. Si simplement il y avait eu un dialogue. Je crois que le dialogue, c'est le mot qui a manqué avec tout le monde, dans toutes ces discussions et puis surtout le problème c'est que, c'est Jean-Pierre Vaucher qui s'occupe de tout et c'est ça le gros soucis ». Il ajoute qu'il ne comprend pas les justifications du Conseil communal d'avoir déplacé le tracé de la conduite en raison des futures constructions, car la zone est en zone d'attente. Il ne comprend la décision de ne pas régler des problèmes actuels, pour privilégier et anticiper des problèmes, sur une zone d'attente potentielle : « c'est le contraire du bon sens ». Il conclut « moi, je pense que comme vous avez géré simplement ce cas-là, je ne parle même pas de tout le reste, mais juste ce dossier-là, M. Vaucher, je pense que de penser à votre future réélection, c'est déjà voir un tout petit peu trop loin, parce que moi, je démissionnerai, mais ce soir et puis ceux qui l'ont suivi, pour la décision au Conseil, la même chose vous n'avez juste qu'à poser votre démission, c'est tout. Vous avez failli à vos obligations de bien gérer la commune, c'est tout ... c'est simplement ça. Vous avez failli à vos obligations et comme d'habitude vous prenez les citoyens pour des cons ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** tente de reprendre la parole.

**M. Bernard Dougoud** « je demande une enquête administrative ! » Il ajoute « il y a délibérément, je dirais délibérément de la part du Syndic, une involonté de discuter avec moi personnellement, Bernard Dougoud, et puis que de ce fait, on arrive à des problèmes comme ça. M. le Syndic, prend son titre de Syndic pour régler des problèmes privés, voilà ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « demain matin, on peut aller boire le café ensemble, si tu veux ».

**M. Bernard Dougoud** « alors, il n'y a aucun problème, je pense que tu ne seras pas le premier à venir ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** revient uniquement sur le point concernant la mise à l'enquête de la conduite et relève que cette décision a été prise par la Préfecture.

**M. Jean-Pierre Vaucher** propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. Présentation du budget d'investissements 2021**

### **5.1 Etude de concept de sécurité des routes, complément de Fr. 10'000**

Le budget d'investissements 2021 ne comprend qu'un seul montant à voter et il s'agit en fait d'un complément d'investissement pour l'étude du concept de sécurité des routes pour Fr. 10'000. Pour rappel :

- Assemblée du 11 décembre 2018 : décision d'attribuer un mandat pour l'étude d'un concept de sécurité
- Printemps 2019 : choix du bureau et attribution du mandat
- 14 janvier 2020 : séance de travail Conseil communal et commission urbanisme avec le bureau Archam.
- Printemps et été 2020 : COVID
- Automne 2020, reprise des travaux avec séance le 28 octobre 2020 comprenant le conseil communal, la commission d'urbanisme et 3 personnes invitées d'Eschiens, représentants de la pétition « oui à des mesures de régulation de vitesse à Eschiens ».

Lors de l'assemblée 2018, la décision votée concernait le village d'Ecublens uniquement. Cependant, après discussion, il est devenu évident qu'il fallait également inclure le village d'Eschiens. Cet élargissement du rayon d'étude entraîne des coûts supplémentaires estimés à Fr. 10'000. Le Conseil communal propose à l'assemblée de voter ce montant ce soir au budget d'investissements.

Les étapes suivantes pour ce projet sont :

- Le Conseil communal a rencontré le 1<sup>er</sup> décembre dernier le bureau Archam afin de finaliser les discussions de la première étape.
- Dans le début d'année 2021, une rencontre sera organisée par le bureau d'urbanisme avec le canton, soit les services de la mobilité et celui des ponts et chaussées.
- Ensuite présentation d'un projet à la population de notre commune, normalement durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Y a-t-il des questions relatives à cet investissement ?

**M. Arnaud Tourvieille De Labrouhe** souhaite savoir si l'estimation de l'investissement de Fr. 10'000. — se base sur une offre.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond qu'une offre avait été réceptionnée, mais qu'une estimation a été faite concernant l'élargissement du rayon d'étude. Aucune offre n'a été demandée, étant donné que le Conseil communal continue de travailler, avec le même bureau d'urbanisme.

**M. Sugeevan Guy de Fontgaland** souhaite savoir si depuis début 2018 quelque chose de concret se profile.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le Conseil communal a un projet qui se concrétise, mais relève toutefois, la difficulté qu'est la traversée de notre village, par la route cantonale. La commune est donc tenue d'obtenir l'avis du canton pour tout projet. Certaines mesures, telle que la création d'une zone 30 km/h, même si la route est communale, le canton doit également être consulté et donner son approbation. Il est préférable de consulter le canton avant de présenter un projet final, ceci afin d'éviter de proposer aux citoyens un projet qui ne serait pas réalisable. M. Jean-Pierre Vaucher relève que les personnes de l'initiative, qui ont pu prendre part à la séance de travail, ont pu voir le travail effectué et ils peuvent confirmer que le projet tient la route.

**M. Sébastien Mathys** « oui absolument ». Il confirme qu'il a participé à cette séance de travail avec M. Sébastien Wirz et M. Daniele Zito et que les propositions formulées ont été prises en considération. Il relève également l'ouverture de la commune quant aux propositions des citoyens. Pour leur part, leurs propositions ont été faites, sous la forme d'une pétition et il estime que cela est une bonne chose, car à la vue de ce complément d'investissement, cela veut dire que leur demande a été considérée et il se réjouit de prendre connaissance de la présentation qui sera faite à la population. Il conclut « de savoir que nous pourrions encore être force de propositions, c'est une bonne chose ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le canton sera également un décideur majeur dans ce dossier et il espère que la commune pourra répondre au plus près aux suggestions.

**M. Mélanie Cavin** souhaite avoir une explication sur la lenteur du projet. Elle s'étonne de constater que le projet a été voté en 2018 et qu'il aboutira seulement en 2021. Elle ajoute « Pourquoi faut arriver que les habitants doivent faire une pétition quoi, pour qu'on mette en place des trucs pour la sécurité. Ce qui est la base quoi. Je ne sais pas, c'est la base quoi. La sécurité de nos enfants et même nous quoi, je veux dire, c'est une base, quoi. Je ne comprends pas que ça prenne autant de temps, dans le temps. Je veux dire y a bien une explication quoi ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que cela prend effectivement du temps.

**Mme Mélanie Cavin** est indignée de constater que cela prend autant de temps « il ne faut pas 4 ans ou je ne sais pas combien d'années pour mettre quelque chose en place qui est logique, de la base, je ne sais pas quoi, c'est la base la sécurité ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que le vote, pour ce projet, a été fait il y a deux ans. Des offres ont dû être demandées, à différents bureaux d'urbanisme. Sur la base de ces offres, le Conseil communal a pu choisir le bureau d'urbanisme avec lequel travailler. Les idées ont dû être discutées et un premier projet a ainsi pu être établi. L'année 2020 a été perturbée par le COVID qui a également ralenti l'avancée des projets. Il relève également que la commune n'est pas le seul partenaire dans ce dossier et confirme que cela va se faire, mais que cela prend du temps. Il termine en mentionnant que la commission d'urbanisme a également été consultée dans ce dossier et que cela prolonge inévitablement les démarches. Il conclut en rappelant qu'en janvier une séance a

été agendée avec les services cantonaux et avec le bureau d'urbanisme, Archam et Partenaires SA, qui travaille actuellement sur notre dossier.

**Mme Mélanie Cavin** prend note que rien ne se fera avant certainement 2023.

**M. Jean Dorthe** a une remarque sur ce point. Il trouve regrettable qu'il ait fallu une pétition pour que les choses avancent.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que cela n'est pas tout à fait correct, car le projet avait débuté avant même la réception de la pétition. « M. Mathys, je crois que vous pouvez confirmer, les personnes qui sont venues-là ont simplement eu un apport complémentaire ». Il ajoute que cette rencontre du 28 octobre 2020 a permis, aux trois signataires de la pétition, d'apporter des remarques complémentaires qui ont été prises en compte par le Conseil communal.

**M. Sébastien Mathys** demande la parole, afin d'informer les citoyens sur l'historique de la pétition, dont le motif était effectivement, dans un premier temps, qu'ils ne voyaient rien bouger.

**Mme Mélanie Cavin** « c'est dommage d'en arriver là ».

**M. Sébastien Mathys** demande gentiment à terminer « j'aimerais juste terminer Madame ... Je comprends votre point de vu, car nous avons le même agacement dans la région ». Il admet toutefois que ce qui a été présenté lors de la séance du 28 octobre 2020, comprenait effectivement le secteur Eschiens et ce qui a été proposé par les pétitionnaires, a été pris en considération. Il conclut « l'historique n'est donc pas, parce qu'ils n'ont rien fait, mais parce qu'ils n'ont peut-être pas bien communiqué, qu'ils faisaient des choses, on pourrait dire. C'est peut-être, le seul reproche, qu'on pourrait faire ».

**M. Bernard Dougoud** estime que la pétition a tout de même été un accélérateur.

**M. Sébastien Mathys** confirme que le processus est lent et peut-être que la pétition a contribué à accélérer les choses, du fait que la population s'est intéressée à ce que fait la commune.

**M. Jean-Pierre Vaucher** présente maintenant l'ensemble du budget des investissements.

Le Syndic s'adresse à l'assemblée et demande s'il y a d'autres questions sur le budget d'investissements 2021.

## 5.2 Rapport de la commission financière

**Jean-Pierre Vaucher** donne maintenant la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport.

**La commission financière** recommande à l'assemblée communale d'approuver le complément de Fr. 10'000.— pour l'étude du concept de sécurité des routes au budget d'investissements 2021.

**Jean-Pierre Vaucher** remercie Monsieur Jean-Luc Baudois pour la lecture du rapport de la commission financière.

## 5.3 Approbation du budget d'investissements 2021

**Jean-Pierre Vaucher** propose de passer au vote le complément de Fr. 10'000. — pour l'étude du concept de sécurité des routes.

Les personnes qui acceptent ce complément de Fr. 10'000 sont priées de lever la main. **Le conseil communal peut voter.** Les scrutateurs comptent. 34 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 4.

Le complément d'investissement pour l'étude du concept de sécurité des routes pour Fr. 10'000.— est accepté par 34 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.



## **6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG**

Pour rappel, l'ABMG est une association regroupant les communes de la Glâne afin de prendre en charge différentes activités qui incombent à chaque commune. Cela a pour avantage que le travail est effectué par une seule instance au lieu de le faire séparément par 19 communes.

A ce jour, l'ABMG s'occupe, pour les communes, de la protection de la population, de la protection de l'enfant et de l'adulte, des structures d'accueil extrafamilial de jour, des curatelles et de la promotion de la région.

Suite à la nouvelle législation sur les finances communales, une refonte totale des statuts a été entreprise.

Les principaux changements, par rapport aux anciens statuts, sont les suivants :

- Introduction d'une commission financière
- Mise en place d'un règlement des finances
- Mise en place des nouvelles règles comptables MCH2
- Limite d'endettement pour les investissements à Fr. 500'000 (nouveau). La limite de Fr. 200'000 pour le compte de trésorerie reste inchangé.

Les statuts présentés ce soir ont été adoptés le 27 octobre 2020 par l'assemblée des délégués.

Ces statuts appellent-ils des questions ou commentaires ? Si cela n'est pas le cas, l'assemblée peut donc passer au vote cette modification des statuts.

Les personnes qui acceptent sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent 19 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 12.

Les nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG modification des statuts de l'ABMG sont donc acceptés 19 voix pour, 0 voix contre et 12 abstentions.

## **7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)**

Également sous ce point, l'introduction du MCH2 nécessite l'introduction de nouvelles normes dans les statuts.

L'association, en vertu de la loi scolaire, assume pour les communes membres les structures relatives à la logopédie, la psychologie et la psychomotricité. Le siège de cette association est à Romont.

Les statuts présentés ce soir n'ont pas totalement été refondés, mais uniquement adaptés à la nouvelle législation.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Introduction d'une commission financière
- Mise en place des nouvelles règles comptables MCH2
- Répartition des charges financières d'investissement entre les communes membres
- Répartition des charges administratives et communes entre les communes membres

Les statuts qui sont présentés ce soir ont été adoptés le 30 novembre 2020 par l'assemblée des délégués des communes qui se prononçaient par courrier.

Ces statuts appellent-ils des questions ou commentaires ? Si cela n'est pas le cas, l'assemblée peut donc passer au vote.

Les personnes qui acceptent les nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV) sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 22 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 9.

Les nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV) sont donc acceptés par 22 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions.

## **8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)**

L'actualisation des statuts de la VOG permet de répondre aux nouvelles exigences de la législation, plus particulièrement celles des finances communales. De plus, suite à l'extension de la STEP, une nouvelle clé de répartition des charges d'exploitation et d'investissements doit être mise en place.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Introduction d'une commission financière
- Mise en place des nouvelles règles comptables MCH2
- Chaque commune membre disposera d'une voix par tranche de 1'500 habitants, mais au minimum d'une voix. Auparavant, ce nombre était à 1'600 habitants.
- Nouvelles clés de répartition des charges ont été décidées
- Les délégués ne devront plus adopter les clés de répartition établies selon les statuts, mais uniquement les valider. En effet, le Service des communes a relevé que les clés de répartition sont fixées dans les statuts et que, dès lors, pas nécessaire de les adopter mais uniquement les valider.
- Limite d'investissement de 30 mio ne permet plus de marge de manœuvre et passe à Fr. 50 mio

Les statuts présentés ce soir ont été adoptés le 17 septembre 2020 par l'assemblée extraordinaire des délégués.

Ces statuts appellent-ils des questions ou commentaires ? Si cela n'est pas le cas, l'assemblée peut donc passer au vote.

**M. Valentin Dougoud** souhaite savoir si l'incidence de cette nouvelle clé de répartition sur notre commune est connue.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que l'incidence en franc ou en pourcentage n'est pas encore connue. Les différents critères de répartition sont fixés dans l'annexe.

**M. Claude Conus** explique en complément que le calcul de la clé de répartition tient compte de la population pour un pourcentage ainsi que de la charge en polluant.

**M. Valentin Dougoud** relève que s'il comprend bien, nous avons les critères mais pas encore le calcul.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le calcul est également connu, mais comme il a changé, on ne peut pas faire une comparaison avec le passé. L'annexe donne la clé de répartition, qui est pour Ecublens à 1.61%, toutefois cela n'est pas comparable avec l'ancien système. Tous ces calculs sont faits par la VOG et sont ensuite soumis aux délégués pour approbation.

**M. Valentin Dougoud** ajoute que cela ne devrait pas avoir une grande répercussion sur les taxes communales.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que cela sera analysé lors du prochain budget.

Les personnes qui acceptent les nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG) sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. 16 personnes acceptent. Les personnes qui refusent sont priées de lever la main 0. Abstentions : 15.

Les nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG) sont donc acceptés par 16 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions.

## 9. Divers

Quelques informations de la part du Conseil :

- **Démission de notre employé de la voirie**

M. Benoît Cavin, employé de la voirie, a donné sa démission pour la date du 31 décembre 2020.

Le Conseil communal regrette cette décision et tient à remercier ici M. Benoît Cavin et également son papa André pour leur travail effectué de manière très professionnelle. Ils ont toujours été disponibles dans leurs activités et ont fait preuve de polyvalence.

Le Conseil aura l'occasion de remercier directement M. Benoît Cavin, lors du repas annuel des employés, qui se déroulera normalement au début de l'année 2021.

**M. Valentin Dougoud** confirme qu'il a pris connaissance de l'annonce et s'interroge sur les critères plus particulièrement à savoir si cette offre s'adresse à tous les agriculteurs de la commune ou si le tracteur doit respecter des critères particuliers, « L'annonce n'est pas claire et j'ai peut-être vu un truc qui m'a interpellé ».

**M. Bertrand Godel** répond qu'effectivement l'annonce ne mentionnait aucun critère en particulier au niveau du véhicule. Il relève toutefois que le travail qui était fait jusque-là par M. Cavin nécessite tout de même un véhicule adapté. Toutefois, le Conseil communal n'a pas de critère spécifique tant que le travail peut être fait.

**Mme Mélanie Cavin** constate que le Conseil communal n'a encore personne pour reprendre ce poste. Elle relève les conditions difficiles dans lesquelles son époux, M. Benoît Cavin, a dû travailler durant toutes ces années « à faire un boulot franchement de merde ! ». Elle note également le nombre d'heures effectuées : « le pauvre, nous n'avions plus de vie » et termine en mentionnant que la commune l'a convoqué, à la suite de sa démission, pour lui proposer de poursuivre ce travail.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « on essaie de garder les bons employés Madame ».

**Mme Mélanie Cavin** n'a pas apprécié certains comportements qui lui ont été rapportés par son époux. Elle conclut en souhaitant bon courage à la personne qui reprendra ce poste et relève que l'annonce n'est, à son avis, pas assez détaillée au niveau des tâches à faire. Elle estime également que les 150 heures ne sont pas suffisantes.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « je vous ai dit, on salue le travail de M. Cavin. Les 150 heures ce n'est pas nous qui les avons définies, c'est sur la base des rapports de travail de M. Cavin ». A la demande de Mme Cavin de savoir si des personnes sont intéressées par ce poste, Jean-Pierre Vaucher répond que oui et si quelqu'un souhaite des informations complémentaires, le Conseil communal ou M. Cavin se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

**M. Bernard Dougoud** s'adresse à M. Benoît Cavin et aimerait savoir s'il a obtenu une augmentation depuis son engagement à son prix de l'heure.

**Mme Mélanie Cavin** « jamais ».

**M. Benoît Cavin** « une fois au début ».

**M. Bernard Dougoud** souhaite savoir si lors de l'octroi du 13<sup>ème</sup> salaire au personnel administratif, M. Cavin en a-t-il également bénéficié.

**M. Benoît Cavin** répond que non et précise qu'il est rémunéré à l'heure.

**M. Bernard Dougoud** pense qu'il serait nécessaire de motiver le personnel de la commune, car peu de personnes risquent de s'intéresser à ce travail de collaborateur de la voirie. « Tant mieux si vous trouvez quelqu'un et ça serait très bien ».

**Mme Mélanie Cavin** relève qu'il faudrait déjà que le Conseil communal sache ce qu'il fait. « Quand on voit que vous mettez des choses sur votre site, genre tant de poubelles à crottes, les poubelles à crottes ..., tu me l'as même dit, il est allé voir le plan, c'est faux. Votre plan il est faux. Donc, je souhaite bon courage au suivant, y en a huit maintenant si jamais dans la commune, pas 6 ou 5, c'est des détails mais vous ne vous rendez même pas compte dans la commune ce qu'il fait exactement, je trouve ça malheureux ! ».

**M. Benoît Cavin** confirme qu'en raison de nombreuses remarques, qui n'ont jamais été prises en compte et un manque de temps, il a décidé de donner sa lettre de démission.

**M. Jean-Pierre Vaucher** mentionne qu'il ne faut pas tenir compte uniquement de l'augmentation mais également le niveau du salaire et en comparaison avec d'autres communes. M. Cavin était très bien payé et cela était mérité. Concernant le manquement en termes de communication relevé par M. Cavin, il précise que les responsables ont toujours été ouverts à la discussion.

**M. Bertrand Godel** relève qu'il est le nouveau Conseiller en charge de ce dicastère et relève qu'effectivement les deux orages qu'a subis la commune sont mal tombés pour diverses raisons. M. Bertrand Godel a essayé d'aider au mieux qu'il le pouvait lors de ces événements.

**M. Benoît Cavin** tient à préciser qu'il n'en veut pas à Bertrand Godel en particulier. Il est bien conscient qu'il a fait ce qu'il a pu, lors de ces événements.

**M. Valentin Dougoud** revient sur sa question abordée en entrée de sujet concernant le tracteur. « Le tracteur apparemment ça n'a fait tilt à personne dans la salle, en même temps il faut le savoir ». Il estime que cela risque d'être compliqué de trouver une personne ayant un tracteur ou une jeep dans le but d'utiliser la balayeuse achetée il y a deux ans. Toutefois, il souhaite faire remarquer que lors de l'engagement d'une personne, il faudrait qu'elle soit détentriche de plaque blanche sur le véhicule utilisé. En effet, les plaques vertes sont des plaques agricoles et ne sont donc pas destinées à ce type de travaux. Il relève toutefois que dans de nombreuses communes, l'utilisation des plaques vertes est une situation acquise. Il ne demande pas que le contrat de M. Wenger soit dénoncé ou qu'on lui demande de changer ses plaques. Toutefois, dans le cadre du poste de collaborateur/trice de la voirie mis au concours, étant donné que la commune doit démarrer une nouvelle collaboration, il serait judicieux d'y penser et ainsi de respecter la loi « si Bernard Dougoud demain il postule, il ne faudra pas lui donner la place, parce qu'il n'a pas un tracteur avec les plaques blanches, vous en discuterez autour du café ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « on discutera avec ».

**M. Bernard Dougoud** « pour discuter il faut déjà s'entendre ».

- **Regroupement de six communes**

En janvier 2020, le préfet de la Glâne a invité tous les conseillers communaux pour une rencontre de réflexion dont un des thèmes était celui des fusions de communes. Il est ressorti des discussions que ce thème des fusions devenait incontournable pour les communes de petite et moyenne taille.

Au début d'octobre dernier, les syndicats des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy se sont rencontrés afin de débattre d'un regroupement entre ces six communes. Le but est de réunir en une seule, les six communes de la Glâne-Sud.

Pourquoi mettre sur la table la discussion du rapprochement de communes ?

1. Tendance marquée, de créer des entités de plus grande envergure, afin de pouvoir être présents dans la cour des grands.

2. Les conseillers communaux doivent, de plus en plus, faire face à des problèmes complexes et ne peuvent y faire face qu'avec l'appui de compétences plus pointues.
3. La commune d'Ecublens a la chance de disposer d'une administration très compétente et très professionnelle. Cependant, de nouveaux services viennent nécessaires à la vie d'une commune et ne peuvent voir le jour que dans des communes d'une certaine envergure, par exemple un service des constructions.
4. Le tissu de la population a changé, ces dernières décennies, où l'on est passé d'un monde à caractère rural, à un monde à caractère urbain. De ceci, découlent des nouveaux besoins souvent peu développés dans nos communes, comme l'AES, administration ouverte plus longtemps, services spécialisés, etc.
5. Le secteur des constructions nécessite un service technique, ce dont ne disposent pas les petites communes.
6. Même remarque pour un service de la voirie professionnalisé.

La discussion s'est poursuivie dans les conseils respectifs et ensuite, lors d'une séance plénière avec tous les conseillers communaux des six communes, à Montet le 26 novembre dernier. Il est bien clair que tous les conseillers ne sont pas convaincus et des divergences existent. Cependant, tous reconnaissent que cela vaut la peine de continuer cet exercice.

C'est la raison pour laquelle, les communes concernées ont décidé d'effectuer un vote de sondage le 14 février 2021, afin de répondre à la question : « Soutenez-vous le projet d'étude qui vise à réunir en une seule, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy ? ».

Il faut être bien clair, ce vote n'a pas pour but de se prononcer sur une fusion, mais uniquement de décider ou pas de la mise sur pied d'une étude de réunification des six communes.

Suite aux résultats qui tomberont ce jour-là, il sera décidé des étapes suivantes.

- **Déchets**

Plusieurs citoyens de la commune désirent que l'on change le système de ramassage des déchets ménagers, en renonçant au dépôt de sacs au bord la route. Pour ce point, je donne la parole à M. Jungo, responsable du dicastère.

Le Conseil communal a décidé de soumettre à la population un sondage portant sur ce thème en même temps que le vote de sondage « Soutenez-vous le projet d'étude qui vise à réunir en une seule, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy ? » fixé au 14 février. Le sondage vise à définir les besoins des citoyens. Différentes options figureront dans le sondage. En complément, Jean-Paul Jungo donne quelques informations sur les charges financières liés aux différents modes de collecte qui seront proposés.

A l'issue du sondage, les tendances seront analysées, afin de permettre au Conseil communal de se positionner sur le système le plus avantageux et répondant au mieux, aux souhaits et besoins des citoyens.

**M. Sébastien Mathys** souhaite savoir si les arguments qui viennent d'être présentés seront transmis avec le bulletin de vote.

**M. Jean-Paul Jungo** répond positivement à cette demande. Cela permettra effectivement à chacun de se positionner sur l'une des variantes.

**M. Jean-Pierre Vaucher** précise qu'en cas de changement du système, un nouveau règlement communal devra être rédigé et approuvé.

**M. Valentin Dougoud** estime que c'est une bonne chose de faire un sondage, étant donné qu'une pétition a été déposée sur ce thème. Les habitants pourront ainsi s'exprimer librement sur ce thème. Il relève qu'il serait préférable d'effectuer une analyse des coûts avant l'envoi du sondage.

**M. Jean-Paul Jungo** répond que le Conseil communal est déjà en mesure de donner une estimation des coûts du système actuel. Il est prévu d'intégrer le détail des coûts, à l'information générale jointe au bulletin de vote.

**M. Valentin Dougoud** relève que la population sera attentive aux coûts, même si le côté pratique a également une influence sur leur choix. L'intégration de cette information permettra aux citoyens de se positionner sur de bonnes bases.

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que cela était prévu. Il ajoute que la commune de Rue doit encore fournir le détail des coûts, ainsi que leur accord pour l'utilisation éventuelle des compacteurs.

**M. Jean-Paul Jungo** précise qu'un accord de principe a été donné par la commune de Rue, qui doit être finalisé.

**Mme Corinne Jotterand** souhaite savoir s'il est possible d'insérer un champ pour que la population puisse formuler d'éventuelles remarques.

**Le Conseil communal** répond favorablement à cette demande.

- **100 ans de Mme Ida Vaucher**

En date du 24 octobre dernier, Mme Ida Vaucher a fêté son centième anniversaire. Le dernier Ecu-blens'Info relate cet anniversaire. Une délégation du conseil s'est rendue au home du Châtelet, mais pour des raisons de COVID, il n'a pas été possible de rencontrer Mme Vaucher. Le Conseil communal a pu malgré tout transmettre à ses filles un bouquet de fleurs et un cadeau.

- **Radars pédagogiques**

La commune a acquis 2 radars pédagogiques. Pour ce point, le Syndic laisse la parole à M. Bertrand Godel, responsable des routes.

Deux radars pédagogiques ont été achetés et installés dernièrement. Cinq emplacements ont été définis sur le territoire communal. Ainsi, les radars pédagogiques pourront être facilement déplacés. Les emplacements peuvent évidemment évoluer dans le temps, selon les besoins et demandes, tenant toutefois compte que l'installation d'une prise est nécessaire pour le fonctionnement.

**M. Bertrand Godel** s'excuse pour le délai de réalisation. La commande a été faite rapidement, mais la commune a eu de la malchance lors de l'installation électrique, faite par le groupe E, ainsi que lors de la livraison du matériel. Il relève d'ailleurs qu'un des radars pédagogiques n'est pas encore fonctionnel, car il manque encore la batterie.

**M. Sébastien Mathys** remercie, dans un premier temps, le Conseil communal pour cette acquisition. Il souhaite savoir s'il est possible d'extraire les données et si ces informations seront communiquées.

**M. Bertrand Godel** confirme que les données sont enregistrées et peuvent être récoltées sur un programme fourni avec les radars.

**Mme Déborah Gilliard-Schiliro** ajoute que les données récoltées peuvent être analysées de manière journalière, hebdomadaire ou mensuelle. Des statistiques sous forme de graphique peuvent être réalisées grâce au logiciel. Ainsi, ces informations pourront très certainement être insérées dans un bulletin communal.

**M. Sugeevan Guy de Fontgalland** remercie également le Conseil communal pour cet achat. Il souhaite s'assurer qu'il s'agit bien d'une acquisition.

**M. Bertrand Godel** confirme que, suite à l'assemblée communale du 22 septembre 2020, qui confirmait les discussions faites préalablement, par le Conseil communal, la décision a été prise de les acquérir.

**M. Eric Godel** souhaite savoir si les emplacements prévus sont uniquement où il y a une limitation de vitesse à 50 km/h ou est-ce possible de les installer sur la zone 80 km/h au secteur Villangeaux.

**M. Bertrand Godel** répond que pour l'instant, cinq emplacements sont prévus. Toutefois, il n'est pas exclu de les installer dans le secteur Villangeaux. Il précise toutefois que l'emplacement prévu, sur la route de Villangeaux prendra la mesure à la hauteur de la ferme de la famille Cavin.

**M. Benoît Cavin** s'inquiète justement que l'étude de sécurité ne prenne pas en compte « Villangeaux » et se concentre principalement sur le centre du village et le secteur Eschiens. Il estime que la route de Villangeaux, doit également faire partie de l'étude et que la vitesse devrait être abaissée à 50 km/h, les habitations étant à proximité de la route.

**Mme Mélanie Cavin** confirme que la vitesse de certains automobilistes n'est pas adaptée sur ce tronçon.

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que cette problématique est connue et que cet aspect a été relevé, lors des séances de travail. Il rappelle à M. Benoît Cavin que, faisant partie de la commission d'aménagement, il pourra également relayer cette remarque.

**M. Benoît Cavin** répond qu'il souhaitait faire part de ce problème en Assemblée communale, afin que sa remarque soit protocolée.

**M. Bertrand Godel** confirme que le souhait du Conseil communal est de déplacer le panneau de limitation de vitesse 50 km/h.

**M. Valentin Dougoud** souhaite connaître le prix d'acquisition global des deux radars pédagogiques, ainsi que l'installation électrique faite par le Groupe E.

**M. Bertrand Godel** répond que la prestation du Groupe E a coûté Fr. 290. —/prise hors TVA et pour les deux radars pédagogiques le prix est d'environ Fr. 10'000. — pour les deux pièces.

**M. Valentin Dougoud** trouve que c'est un bon investissement, car cela répond à une forte demande. Il relève tout de même que le Conseil communal a réagi et répondu à cette demande, qu'après la dernière Assemblée communale du 22 septembre 2020, lors de laquelle il était annoncé, dans les divers, qu'aucun achat n'était prévu. Il s'interroge toutefois à savoir sur quel budget ce montant a été pris.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « on a un gros montant à disposition Valentin ».

**M. Valentin Dougoud** constate que le Conseil communal n'a pas anticipé cette demande, dans le passé et que l'achat devant être fait, il n'était pas au budget « je vois bien le gros montant que tu dis, c'est les Fr. 890'000. — mais cela ne faisait pas partie du budget ». Il réitère sa question et souhaite savoir dans quel budget cet investissement a été pris.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond « budget des routes ».

**M. Valentin Dougoud** s'étonne « budget des routes, entretien des routes ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** ajoute que cela sera présenté lors de l'assemblée des comptes de manière détaillée.

**M. Valentin Dougoud** est d'avis que le budget des routes, concerne normalement la réfection des routes. Il constate que si cet achat avait été anticipé et si le Conseil communal avait écouté la population, il aurait été à même de présenter un budget radar.

**M. Jean-Pierre Vaucher** à l'écoute de cette remarque. Il propose ironiquement de les rendre, jusqu'à ce qu'un budget radar soit voté. Plus sérieusement, il répond que la remarque est prise en compte.

**M. Valentin Dougoud** s'agace de cette réponse. « Vous pouvez prendre ça sur le ton de la plaisanterie, mais moi, je ne plaisante pas tant. A un moment donné il faut arrêter de prendre le citoyen pour un con. Là, il n'y a personne qui ne dit rien, parce que c'est un truc qui est voulu par l'Assemblée, vous pouvez continuer à rigoler ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « je ne rigole pas, Valentin ».

**M. Valentin Dougoud** « Heureusement qu'Ecublens est une commune glânoise et pas une commune broyarde, parce que le préfet de la Broye, il a lancé des enquêtes administratives pour bien moins que cela. Et puis, il a le courage de le faire, donc c'est n'importe quoi, on se fout de la gueule du citoyen qui fait une remarque ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « non, on ne se fout pas de la gueule des citoyens ».

**M. Valentin Dougoud** « alors, il ne faut pas prendre des gens pour des cons, mais vous le prenez à longueur d'année ... à longueur d'année, chaque fois. Il ne faut pas s'étonner que, les gens ils sont comme ça en Assemblée, parce que moi, je ne suis pas comme ça d'habitude ».

**M. Bernard Dougoud** souhaite rebondir sur l'aspect de la sécurité. « Vous parlez de sécurité, vous avez posé des radars, vous faites une étude, je prendrai la responsabilité personnelle pour la sécurité de chacun. Actuellement, je passe près de l'école, la sortie de l'ancienne école, où il y a des branches qui empêchent la visibilité, où il y a une barrière qui n'est pas aux normes. La commune nous envoie chaque année, des distances aux routes, qui ne sont pas respectées, mais devinez chez qui ... ? Chez le Syndic ! ». Il rappelle ensuite la réclamation de M. Mülhemann, faite lors de la dernière Assemblée « vous avez raison M. Mülhemann, mais je vais vous dire ..., M. Vaucher ne peut pas se prononcer pour ça, car lui n'est pas en règle. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire ».

#### **La parole est maintenant laissée aux citoyens pour les divers :**

**M. Sébastien Wirz** a fait un constat, dans l'Ecublens INFO numéro 3 et se demande si, la commune a des tuyaux avec André Fleurs ou bien le Landi, par rapport au prix du kilo de fleurs, car il a observé que la commune s'est octroyée les mérites de l'acquisition des radars pédagogiques. Il est écrit que les radars entrent dans la politique globale de la sécurité routière du Conseil communal. « Cela me fait bien rigoler, j'ai failli m'étrangler sur ma chaise en lisant ça, d'ailleurs. Quand on sait que ce projet il a passé à la poubelle et qu'il a été refusé par trois membres du Conseil, heureusement il y en avait deux, que je félicite, qui étaient à peu près saint d'esprit qui ont accepté ces radars. Il estime que le Conseil communal se permet, par cet article, de lancer de la poudre aux yeux aux citoyens. Pour ceux qui ne viennent pas aux assemblées, ils peuvent penser « et bien, Non de Dieu, la commune, putain, tout ce qu'ils font pour nous, chapeau ... vraiment on est en sécurité avec cette commune et bien, en fait, c'est tout faux. Sachez bien, dans l'assemblée, que ça été passé à la poubelle et grâce à une pétition de gens qui se sont démenés, qui sont allés en soirée, sonner aux portes qui ont fait du porte à porte, qui ont fait des assemblées qui sont réunis et qui ont fourni une pétition, ils ont dû ressortir ces papiers de la poubelle et puis ils ont du se dire ah ben merde, finalement, on va quand même mettre ces radars en service, sinon ça va pas passer pour les citoyens. Donc voilà, je relève juste ce point par rapport à ce tout-ménage, c'est de la poudre aux yeux ! ».

**Mme Sandra Dougoud** prend la parole et souhaite s'exprimer sur un point, qui n'engage que son opinion personnelle. Elle admet trop s'énerver sur certains sujets mais estime qu'il faut du courage pour se lever, parler et s'adresser à l'assemblée. Elle relève que, lors des prises de paroles des citoyens, ils sont interrompus et reprend les paroles du Syndic « c'est la dernière question ». Elle ajoute qu'elle a le sentiment « qu'on veut museler l'assemblée. On est tous des citoyens de la commune. On vient ici, c'est le seul endroit où l'on peut s'exprimer, où on peut poser des questions, où on peut savoir quelque chose, où on peut aussi dire quand on n'est pas d'accord avec le Conseil communal, on est là pour ça ! Alors quand on vient nous présenter des budgets, des comptes à l'approbation avec des montants faramineux, nous on ne gagne pas des salaires exorbitants, on est une petite commune, on nous demande un budget de Fr. 40'000. —, on a refusé, on vient nous dire à l'assemblée d'après que c'est comme ça, parce que y a une loi qui dit que c'était urgent, alors que ça n'était pas urgent. Quand on sait en plus que le canton aurait payé la moitié de la conduite, mais en plus on nous muselle, on nous rit au nez.



Valentin vient de faire un commentaire, on nous rit contre. Mais à part les Dougoud et les quelques gens qui osent encore se lever tous les autres n'osent pas se lever, car ils n'osent pas s'adresser au Conseil communal et puis moi, je n'attends qu'une chose, ce sont les élections du printemps prochain, car je suis déçue du Conseil communal, qu'on nous présente des chiffres faramineux pareils, comptez une fois chacun pour vous combien ça vous coûte Fr. 40'000. — répartis sur chaque tête, on est une petite commune. Je suis à trembler, tellement ça me choque, qu'on puisse mener une commune pareillement et qu'on puisse se foutre de la gueule des gens, qu'on puisse leur rire au nez, que quand on se lève « c'est la dernière question » quand on dit quelque chose qui est tout à fait juste hein, qu'on fasse encore des blagues ! C'est vous qui êtes faux ... pas les citoyens ! Alors j'espère quand même pour la prochaine législature que vous vous mettiez un peu en question et puis que vous nous présentiez les choses avant de dépenser de l'argent ! ».

Applaudissement d'une partie de l'assemblée.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que, comme évoqué lors de la dernière Assemblée communale, « si quelqu'un a envie de parler, chaque conseiller et moi-même sommes à disposition, même pour une discussion directe. Je l'ai évoqué la dernière fois, je ne crois pas qu'on ait été abordé, en ce sens-là ». Il est difficile de répondre sur le montant de l'investissement, car la décision finale n'était pas celle du Conseil communal, selon courrier qui a été lu précédemment. M. Jean-Pierre Vaucher informe encore une fois que, le Conseil communal, ainsi que l'administration, se tiennent à disposition pour un rendez-vous, il n'a jamais été question de museler qui que ce soit, ni de se foutre des gens.

**Mme Mélanie Dougoud** souhaite s'exprimer à son tour. « Je suis toute nouvelle dans la commune. Je ne connais personne, mais je suis désolée, quand on voit certaines de vos réactions, quand quelqu'un prend la parole, ça ne donne pas envie ».

**M. Jean Dorthe** confirme que si beaucoup de citoyens ne viennent plus, c'est à cause de cela.

**Mme Mélanie Dougoud** ajoute « je suis venue en soutien, mais alors c'est la dernière fois, ça ne me donne pas envie de revenir et c'est dommage ».

**M. Jean Dorthe** confirme une nouvelle fois « y en a beaucoup qui réagissent comme ça aujourd'hui et qui ne viennent plus ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée communale s'il y a d'autres remarques.

**M. Jean Dorthe** « il faudra juste dire à M. le Préfet que je le considérais quand même mieux que ça ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « tu lui diras toi-même, si tu as le courage de le lui dire et bien tu vas à Romont et tu lui dis, mais je ne vais pas faire le porte-voix de ce que tu racontes ».

**M. Jean Dorthe** « pour suivant quoi, tu sais assez faire le porte-voix ».

**M. Sébastien Wirz** souhaite soumettre une demande au Conseil communal, pour la mise en place de défibrillateurs. Il relève qu'en cas d'arrêt cardio vasculaire d'une personne, l'ambulance met une moyenne de 20 minutes pour arriver sur les lieux. Il relève que dans le cadre de son travail, il reçoit l'alarme « First Responder », en même temps que l'alarme du 144 et il peut donc être sur place, dans les 5 minutes, si une personne de la commune serait touchée par un arrêt cardiaque. Il ajoute « pour moi, sauver des vies ça peut être utile et ce n'est pas un budget de Fr. 1'000. —, Fr. 2'000. —, Fr. 3'000. —, ou Fr. 5'000. — qui doit être négligé et je souhaiterais que ces défibrillateurs soient proposés par la commune et soient mis en place. A titre indicatif, le canton du Tessin est actuellement le leader en matière de nombres de défibrillateurs en rue et c'est où le taux de mortalité a chuté grâce à ça ».

**Mme Mélanie Cavin** applaudit vivement M. Wirz sur ce sujet et demande à l'assemblée de se joindre à elle pour ces applaudissements.

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie M. Wirz pour cette très bonne remarque. Ce point a déjà été étudié par le Conseil communal, il y a toutefois une question qui doit être ...

**Mme Mélanie Cavin** interrompt M. Vaucher « c'est la vie ... c'est la vie ! ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à terminer « on n'a jamais dit qu'on ne voulait pas le faire ». Certaines interrogations sont toutefois encore en suspens. Jean-Pierre Vaucher confirme à M. Wirz que sa demande sera traitée.

**M. Sébastien Wirz** confirme qu'il est habilité à intervenir en cas d'alarme.

**M. Jean-Pierre Vaucher** informe qu'il y a ponctuellement des campagnes pour l'adhésion de nouveaux First Responders et cela vaut la peine que le maximum de personnes y réponde.

**Mme Mélanie Cavin** informe que tout citoyen peut y adhérer, chaque personne ayant fait son permis a fait les premiers secours et est donc habilité à faire un massage cardiaque. « Je trouve cela dommage, encore une fois de plus que ça doive venir des citoyens pour qu'on ait un défibrillateur ». Elle ajoute « vous faites un arrêt cardiaque, comme mon beau-père en a fait un hein d'ailleurs, et bien vous avez trois minutes pour réagir, trois minutes ! Non mais c'est quoi franchement, trois minutes ... ! C'est la base d'avoir un défibrillateur partout quoi ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « c'est noté ».

**Mme Mélanie Cavin** « c'est noté, mais il faut peut-être acheter, c'est noté, non mais ».

**M. Bernard Dougoud** revient sur un sujet abordé précédemment : « je demande officiellement à la commune de prendre contact avec les Services de l'état au sujet des conduites, pour résoudre le problème de l'eau de l'arrêt ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que cela sera fait. Il ajoute qu'ayant rendez-vous au mois de janvier, ce point pourra être abordé à ce moment-là.

**M. Sébastien Wirz** relève que le dernier bulletin communal fait référence à une zone délimitée au lieu de dépôt prévu pour les branches. Après contrôle, il a constaté qu'aucune délimitation n'est faite.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond qu'il s'agit du chemin. En effet, il relève que parfois les branches ont été déposées sur le chemin.

**M. Sébastien Wirz** « la délimitation pour vous c'est le chemin ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme et ajoute « ni sur le territoire à M. Bernard Dougoud ».

**M. Bernard Dougoud** « oui exactement, c'est juste ».

**M. Valentin Dougoud** a une question pour le Conseil communal, à savoir si les conseillers actuels projettent de se représenter pour la prochaine législature.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que rien n'est décidé à ce jour.

**M. Valentin Dougoud** « rien de décidé et ben, vous pensez plutôt à la démission qu'à la réélection ou bien ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « rien n'a été décidé ».

**M. Valentin Dougoud** a une question qui s'adresse à M. Vaucher, qui est responsable du contrôle des habitants. Il informe qu'il a eu sa visite de conformité de sa villa, en présence de M. Conus et du technicien communal, le 31 août 2020 et fait remarquer qu'à l'heure actuelle, il n'est toujours pas en possession de son permis d'habiter, bien que son habitation soit conforme. « Je dis bien ma maison, la partie habitation et garage est conforme ». Il s'interroge sur le délai de trois mois et demi pour obtenir un permis d'habiter. « Oh faut s'adresser au responsable des habitants, il ne faut pas se fier aux regards des autres ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « je ne suis pas responsable des constructions, mais ça ne fait rien ».

**M. Bernard Dougoud** « tout d'un coup il n'est plus responsable ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « je ne touche pas les constructions ».

**M. Valentin Dougoud** souhaite une réponse à sa question, avant que la discussion ne parte sur d'autres sujets.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le Conseil communal ne souhaite pas traiter les dossiers privés, en face d'une Assemblée.

**M. Valentin Dougoud** répond que cela n'est pas un problème, si c'est l'intéressé qui amène le sujet.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « pour le cas que tu mentionnes, on l'a fait d'une manière globale, le dossier n'était pas complet ».

**M. Valentin Dougoud** « d'accord, alors c'est exactement ce que je pensais, donc, Mesdames, Messieurs figurez-vous que je me trouve en situation illégale, dans la commune ce soir. Il s'est passé ceci. Le 31 août j'ai eu cette visite de conformité. Ma villa et mon garage sont 100% conformes, aucun problème, donc je peux y vivre dedans, il n'y a pas de soucis. Le seul problème qu'il y a, c'est que j'ai mis à l'enquête deux murs de soutènement et vous savez ce que c'est, quand on fait un projet d'une villa complète, ces deux murs de soutènement je les ai déplacés de trois ou quatre mètres, mais ils ont quand même le mérite d'être sur le permis de construire, ça c'est les deux éléments et y a encore, j'ai eu le malheur de faire du côté d'en haut de ma villa, pour tenir le terrain, un petit muret qui fait 9,5 m. de long et 1,10 m. et 1,20 m. de haut pour tenir la terre, alors ce muret je le conçois il n'était pas à l'enquête donc d'un point de vue purement légal et si on veut appliquer à la lettre et avec aucun bon sens la loi, je dois faire une mise en conformité pour mes deux murs qui ont été déplacés de trois, quatre mètres et je dois faire une mise à l'enquête dans la même demande de permis pour ce petit muret du côté d'en haut ». Il explique ensuite que la commune lui demande d'installer des barrières de sécurité dans le courant du printemps 2021, point qu'il relève avoir approuvé en apposant sa signature sur le rapport du technicien établi lors de la visite de conformité du 31 août 2020, il ajoute « j'ai signé le papier de toute façon je n'étais pas conforme, que je signe ou pas ça ne changeait rien ». La commune demande dans ce même courrier qu'il remette une photo des barrières à l'administration pour approbation lorsqu'elles seront posées. Il répond à cela « jusqu'à preuve du contraire je pose encore les barrières que je veux chez moi donc y aura pas d'administration qui va approuver ou pas et puis c'est quand même gonfler d'oser de me demander de mettre des barrières sur mes murs parce que vous allez tous le voir quand vous sortez de l'abri PC de chaque côté il y a un mur de soutènement qui n'est peut-être pas très haut qui fait peut-être 1.20 m. ou 1.30 m. mais il n'y pas de barrière quand on va se promener, où il y a quand même pas mal de passage, vers l'Ofida il y a deux murs de soutènement et dessus il n'y a pas de barrière et ces murs vous savez à qui ils appartiennent ... ? A notre fameuse commune qui nous demande à nous d'être en ordre ! Alors il ne faut pas se foutre de la gueule du monde à un moment donné ». Il poursuit « ils ont voulu me faire pression en me demandant de mettre à l'enquête ça, du coup ils ne m'ont pas donné le permis d'habiter et puis après ils se sont dit ah mais mince, on est quand même bien con parce qu'on passe à côté des impôts, parce que dès que ça parle financier alors là, ils sont au taquet, par contre. Puis, ils m'ont fait un courrier pour me demander de déposer mes papiers. Alors moi, vous comprenez bien que j'avais le cul entre deux chaises, je dépose mes papiers et je me trouve en situation d'illégalité, car je n'ai pas reçu ce permis d'habiter ou bien je fais quoi. J'ai quand même décidé le 10 décembre de déposer mes papiers, parce que j'avais une bien grande envie d'expliquer ça ce soir à l'assemblée et ça ne vous plait pas, vous vous êtes retrouvés pris à votre propre piège de vouloir me demander une mise à l'enquête et en même temps de déposer mes papiers et je suis désolé vous ne pouvez pas nier ça. Vous pouvez très bien délivrer le permis d'habiter parce que mon habitation était conforme ». Il termine « que vous sachiez par rapport à la demande de mise en conformité pour mes murs, je n'accepterai pas de la faire, je sais que je dois la faire, légalement je dois la faire, mais par contre il y a deux poids, deux mesures dans cette commune, car certains peuvent faire presque ce qu'ils veulent, sauf quand c'est trop gros là ils disent quand même quelque chose, mais ils peuvent presque faire ce qu'ils veulent et puis les autres la moindre virgule et ben on va les emmerder ». Il cite ensuite des exemples de non-conformité en mentionnant la conduite communale qui n'a pas été mise à l'enquête par la commune « c'est du foutage de gueule, avec la bénédiction de la Préfecture » et l'immeuble de la route de Mézières 23 « je sais ce qu'on va me dire, c'est peut-être en train de se régler, l'immeuble Guillet en zone agricole, ils ont posé un tuyaux ». Il relève « j'ai été gentil jusqu'à maintenant, j'ai voulu capter ma source d'eau, j'ai écrit au Conseil communal pour les informer ce qui me semble normal. On m'a convoqué et on m'a dit il faut mettre à l'enquête, Fr. 15'000.— on a payé pour cette enquête, Fr. 15'000.— entre l'Etat et les communes, je ne sais pas pour Monsieur et Madame tout le monde ce

que ça fait, mais pour moi ça fait une sacrée partie de mon salaire, Fr. 15'000.— pour un truc qui ne se voit pas, j'ai payé, j'ai fait en plus de ça il m'a fallu attendre une approbation de l'assemblée, l'inscription des servitudes, ça m'a fait perdre 1,5 ans, ma maison je l'ai construite y a tout qui était en ordre, tout qui était sur les plans, tout était respecté et moi on vient m'emmerder et les autres pas. Alors, je suis bien curieux d'entendre la Préfecture de la Glâne, parce que quand je vois qu'ils accordent à construire hors zone à bâtir des conduites pour la commune alors que normalement il faut un permis de construire et une autorisation spéciale de la DAEC, moi qui ai des murs qui sont déjà sur le plan, je vois mal comment il pourrait maintenant venir m'emmerder pour ça et je vous le dis on a eu une séance hier soir, j'ai été convoqué par la commune, parce qu'ils aiment bien arranger ça entre quatre yeux au bureau communal, cette mise à l'enquête là vous pouvez toujours courir pour que je la fasse, tant que vous n'aurez pas mis votre conduite à l'enquête, ça c'est claire net et précis et s'il faut la poser, j'irai à la préfecture et s'il poser encore une fois Fr. 30'000.— pour aller au tribunal cantonal pour que vous la mettiez à l'enquête votre conduite et bien je le ferai car vous violer le droit fédéral avec la bénédiction en plus de la Préfecture. Dans quel monde on vit, c'est pour ça que je dis si on était dans le district de la Broye, vous auriez déjà eu une enquête administrative ça c'est clair ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** reprend la parole afin de donner une réponse sur certains points qui ont été évoqués par M. Valentin Dougoud. « Sur la conduite que tu mentionnes, on a demandé à la Préfecture s'il fallait mettre à l'enquête, la réponse a été non, si tu as quelque chose à voir avec la conduite adresse-toi à la Préfecture ».

**M. Valentin Dougoud** « oui je vais le faire ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** ajoute que les travaux ont été réalisés sans demande de permis de construire sur la base d'une autorisation de la Préfecture. Il revient ensuite sur le sujet de la villa de M. Valentin Dougoud « on te l'a dit hier soir lorsque l'on s'est rencontré, ce n'est pas directement le Conseil communal, on a un service technique, c'est une personne professionnelle qui est mandatée par la commune pour le contrôle des constructions, il a constaté, et tu l'as reconnu toi-même que certaines choses n'étaient pas légales, tu l'as même signé alors je répète ce que je t'ai dit hier soir le Conseil communal actuel ne donne aucune dérogation à qui que ce soit et applique pour tout le monde le même tarif. Concernant les dossiers que tu as mentionnés, la construction qui est en bas de chez toi et les conduites, je ne peux pas en parler ici parce que ça ne regarde pas l'assemblée, des procédures sont peut-être en cours, le dossier est suivi ».

**M. Bernard Dougoud** souhaite savoir si le permis d'habiter a été établi pour l'immeuble « route de Mézières 23 ».

**M. Claude Conus et M. Jean-Pierre Vaucher** confirment que le contrôle a été fait.

**M. Bernard Dougoud** « espèce de menteur, y a eu une mise en conformité qui a été mise à l'enquête, y a eu opposition et puis je pense que si vous donnez à l'immeuble des 11 appartements, l'autorisation d'habiter et que vous ne la donner pas à mon fils, c'est là qu'on voit quand même qu'il y a deux façons de faire dans cette commune. Ça commence à bien faire ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le Conseil communal ne souhaite pas revenir sur un dossier particulier. Simplement l'habitation de M. Dougoud est habitée depuis le 10 décembre 2020.

**M. Bernard Dougoud** s'insurge sur le fait que le permis d'habiter n'a pas été délivré à son fils mais qu'il a été établi pour l'immeuble.

**M. Jean-Pierre Vaucher** précise une nouvelle fois que M. Valentin Dougoud habite sa maison depuis le 10 décembre 2020.

**M. Valentin Dougoud** répond qu'il aurait pu déposer ses papiers avant, si son permis d'habiter lui avait été remis.

**M. Jean-Pierre Vaucher** ne souhaite pas revenir sur ce point, cette question ne concernant pas l'assemblée et propose de gentiment clore les débats.

**M. Bernard Dougoud** « les inégalités de traitement se voient partout, partout, partout, partout ... les gens sont traités par rapport à ce que vous avez comme relations avec eux, exactement c'est ça ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** rappelle qu'il avait été demandé en début d'assemblée que les échanges durant cette soirée soient constructifs, dans une ambiance sereine.

**M. Jean Dorthe** « il faut laisser parler les gens ».

**M. Bernard Dougoud** « il faudrait faire les choses en ordre, pour qu'il n'y ait rien à reprocher ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond « on n'a rien à se reprocher », et s'adressant à Bernard Dougoud lui rétorque « il faudra que tu nous donnes des exemples ».

**M. Bernard Dougoud** « j'en ai tout plein, alors vous voulez des exemples ... ». Il rappelle « en début de législature j'ai obtenu, Monsieur le Syndic, un permis de remblai ». Il explique que la commune l'a dénoncé au Service des constructions et au Service de l'environnement et à la Préfecture pour un remblai de 600 m<sup>3</sup>. Heureusement, il mentionne que la Préfecture a décrété qu'il était en possession d'une autorisation pour ce remblai. Il pourrait encore énoncer de nombreux exemples de remblai pour lesquels aucune demande n'a été faite à l'exception du remblai de Villangeaux qu'il cite.

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

**M. Bernard Dougoud** reprend la parole et dénonce la procédure qui a été exigée pour le captage d'eau comme mentionné par son fils précédemment. Il relève que les servitudes ont dû être signées avant la pose des tuyaux, procédure qui n'est jamais appliquée ainsi en temps normal, car le tracé définitif est susceptible d'être modifié. Il relève qu'il s'est déplacé en personne au bureau de la Préfecture pour expliquer la situation qu'il vient d'énoncer et cite la réaction du Préfet « Non mais quand même ! ». Il conclut « donc, tous ces éléments et y en a encore beaucoup d'autres, je peux vous en citer plein. Ça fait 6 ans que vous persécuter les gens dans la commune Monsieur le Syndic et puis ça, simplement avec votre statut de Syndic. Vous n'arrivez même pas à régler vos problèmes personnels entre deux personnes.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « c'est qui ces deux personnes ».

**M. Bernard Dougoud** « c'est toi et moi, voilà ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

**M. Sébastien Wirz** a une question au sujet de la facture d'un montant de Fr. 50. — concernant la suppression des lotos. Il explique qu'une connaissance habitante de la commune de Rue a reçu un courrier du Conseil communal qui « apparemment communique avec ses citoyens », courrier dont il fait la lecture. Il constate « la commune de Rue propose à ses habitants de rembourser cette taxe qui n'avait pas lieu d'être. Par équité, je souhaite que la commune d'Ecublens fasse de même.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que la commune prend note de cette demande.

**Mme Colette Pache** souhaite donner quelques explications au sujet de cette facture de Fr. 50.--. La commune de Rue est revenue en arrière sur la décision de maintenir la taxe de Fr. 50.—. Elle explique que cette décision de la commune de Rue a été prise suite à une grande confusion qui planait par rapport à la décision de supprimer un loto et de le remplacer par cette taxe. Elle ajoute que cette décision de remplacer l'organisation d'un loto par une taxe a été prise par un groupe de parents qui représentait les parents d'élèves à ce moment-là. Or, les parents qui ont pris cette décision ne sont pour la plupart plus présents pour attester cette décision. Colette interpelle M. Philippe Ducrest à ce sujet.

**M. Philippe Ducrest** répond qu'il n'a pas souvenir.

**Mme Colette Pache** informe qu'à partir de l'année prochaine, ce montant de Fr. 50. — ne sera plus facturé aux parents d'élève de la commune d'Ecublens. Elle explique que la commune de Rue a anticipé cette décision, suite à un oubli de leur part, de facturer cette taxe, qui a finalement été facturée dans un deuxième temps. Cet oubli a provoqué des questionnements auprès des citoyens, d'où la décision du remboursement aux parents qui le

souhaitaient. Elle ajoute et conclut « Ecublens, Chapelle et Auboranges avaient déjà facturé et ne sont pas revenues en arrière, Rue est revenue en arrière et c'est leur décision ».

**M. Daniele Zito** relève que cette taxe a été perçue pour des activités qui n'ont finalement pas lieu.

**Mme Colette Pache** informe que les activités ont malheureusement été supprimées en raison du COVID. La taxe perçue auprès des parents servira aux activités futures. Le compte approvisionné ne sera pas touché et ne servira qu'aux camps verts, camps de ski, etc.

**M. Daniele Zito** ajoute que l'argent a tout de même été encaissé et relève qu'en qualité de sponsor il a constaté que les demandes de don ont continué à affluer. Les demandes ont été refusées, étant donné que les camps ont tous été annulés. Il souhaite que la commune prenne position sur cette demande et qu'elle fasse un geste en retournant ce montant aux familles. Il trouve regrettable d'entendre ce soir que des nouveaux habitants ne reviendront pas en assemblée communale « je ne veux pas revenir sur tous les points qu'il y a eus. Moi, je suis franchement déçu, mais vraiment déçu, d'entendre qu'il y a des cas personnels qui se gèrent ici, des conflits personnels avec finalement certaines personnes et puis on n'a pas cette transparence. Quand vous commencez ce soir, en début de séance, en nous demandant à l'assemblée de rester correct, courtois dans nos discours et finalement à la fin n'avoir aucun, aucun gain de cause ou ouverture de discussions concrètes sur des points qui engagent notre argent, pardonnez-moi c'est lamentable. Je n'ai pas l'habitude de dire ce genre de chose, j'ai envie d'être en bon terme, dans une sympathique commune, je me suis fait vraiment beaucoup d'amis, ça fait 10 ans qu'on est là, mais sérieusement d'entendre des choses comme ça, à chaque fois, que ce soit, pour un montant de Fr. 50. — ou pour des investissements plus conséquents. Faites un geste vis-à-vis des gens qui habitent dans cette commune, s'il vous plaît. C'est des choses qui sont minimales et je peux vous garantir qu'au niveau de la communication ça ira beaucoup mieux si ça va dans les deux sens. Vous avez beau nous dire ce que vous voulez, la discussion elle ne va pas dans les deux sens, elle va dans un seul sens et c'est tout et ça malheureusement, c'est regrettable d'entendre ces choses-là ce soir, on est là depuis 20h00 ce soir, je ne sais pas quelle heure il est enfin c'est égal. Y a des gens qui se sont battus ce soir, qui se sont levés X fois pour finalement qu'il ne se passe rien du tout. Moi je suis vraiment attristé par cette situation et puis j'ai envie de venir à des séances communales, pour que ce soit constructif, pour qu'on puisse aller de l'avant dans une bonne entente. Sérieusement ! Et là franchement c'est triste, je n'ai pas envie d'épiloyer pendant deux heures, mais sérieusement d'entendre que les gens ne peuvent pas avoir le droit à la parole, même si on doit rester ici jusqu'à minuit, on a tous décidé de venir ici à ces séances et je pense que c'est le droit à tout le monde de pouvoir s'exprimer. Ce droit il n'existe pas, je suis désolé quand j'entends à moult reprises « c'est la dernière question » ça ne se fait pas, je suis désolé, ayez aussi le respect vis-à-vis des citoyens qui paient leurs impôts de les écouter et de ne pas faire ce genre de réflexion, ça ira beaucoup mieux par rapport à la bonne entente qu'il y a dans ces séances communales, y a des bonnes choses qui se font franchement mais de chaque fois entendre une négation à tout ce qui est discuté moi ça me fatigue, sérieusement ça me fatigue. J'ai envie de m'investir dans cette commune, je suis heureux d'être là sérieusement. Dans la commune, il y a des gens qui se battent, il y a des gens qui ont envie de voir l'avenir dans cette commune, mais s'il vous plaît, ayez un tout petit plus d'attention, par rapport aux gens qui sont là et aux gens qui ont des choses à dire, c'est vraiment triste. Et ça, ça ne doit pas arriver dans le futur, que ça soit avec les gens qui sont dans le Conseil aujourd'hui, ami pas ami, ça m'est égal, mais soyez un peu plus à l'écoute des gens, ayez de temps en temps de l'ouverture pour aller dans le sens de la population, parce qu'on paie et on n'est pas là uniquement que pour payer. C'est important !

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme qu'il a bien entendu ce qui vient d'être dit. Il relève la limite qui existe pour le Conseil communal de débattre en plénum sur des questions qui sont de l'ordre privé et qui ne concernent pas l'assemblée. Il ajoute que certains sujets qui ont été abordés ce soir, n'auraient pas dû être discutés dans cette salle. « Les discussions ou les thèmes qui ont été traités ce soir, soit ils sont liquidés, soit ils ne concernent pas la population. C'est difficile de faire le juste milieu. Sur ce que vous dites, je vous comprends, je vous dis, on est toujours ouvert, mais disons que, de se faire attaquer d'entrée, ce n'est pas toujours agréable, pour le Conseil qui fait beaucoup d'efforts et qui fait le maximum pour les citoyens. Les situations qui sont vraiment personnelles, les situations ne concernent pas l'ensemble de la population, ce n'est pas ici qu'elles doivent se traiter. Sur ce que vous avez dit, d'une manière générale, je suis d'accord avec vous. Sur la discussion qu'on a eue avec vous quand vous êtes venu pour la sécurité des routes, ça c'est quelque chose qui est très positif, mais savoir si un mur il est 1 mètre à côté ou pas, ça c'est des services techniques qui s'occupent, c'est des services préfectoraux qui s'occupent et puis, si la personne n'est pas contente, qu'elle vienne, qu'on discute, mais ça n'est pas ici que ça va se décider, parce que nous on ne peut pas décider ».

**Mme Mélanie Dougoud** s'étonne que le Syndic n'évoque qu'un seul sujet et relève que les sujets de ce soir concernaient toute la commune.

**M. Laurent Dougoud** confirme les propos de son épouse.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « vous savez Madame, on a discuté longtemps ce soir de cette conduite. Cette conduite il y a un dossier ... ».

**Mme Mélanie Dougoud** fait remarquer que lors de l'orage, M. le Syndic n'est pas venu en personne pour aider et ajoute qu'ils ont eu de nombreux dégâts dans leur habitation et qu'il n'a pas aidé à enlever la terre « la prochaine fois je vous amène ça devant votre porte ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond « quand on est inondé, c'est terrible et ça je le reconnais ».

**Mme Mélanie Dougoud** « vous l'avez déjà vécu ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « pas autant que vous, c'est terrible, mais disons qu'il faut aussi voir pourquoi il y a eu cette inondation ».

**M. Laurent Dougoud** « ben justement, on a vu pourquoi ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** tient à relever encore une fois la nature exceptionnelle de cet événement du 20 septembre 2020.

**M. Laurent Dougoud** « on sait, mais on ne résout pas le problème ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme que le Conseil communal a pris note qu'ils devaient prendre contact avec le canton afin de voir ce qui peut être fait. Il relève toutefois que chaque propriétaire « qui que ce soit » est également responsable de sa sécurité personnelle.

**Mme Mélanie Dougoud** trouve dommage, que malgré les propos positifs de M. Daniele Zito, le Syndic ne fasse pas d'efforts. « J'ai l'impression que chez vous, je suis désolée, mais c'est entré par une oreille et ressorti par l'autre ».

**M. Laurent Dougoud** « ce n'est pas qu'une impression ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « pas du tout Madame ».

**Mme Mélanie Dougoud** constate amèrement que le Syndic ne tient pas compte des 3 heures qui viennent de s'écouler.

**M. Bernard Dougoud** relève que le Syndic n'est pas à l'écoute de ses citoyens. « Les interventions que l'on fait à l'assemblée communale, elles sont balayées d'un revers de main d'où qu'elles viennent, que la seule vérité vient de votre bouche et ça il faut que ça cesse ! ».

**M. Laurent Dougoud** ajoute « vous n'êtes pas à l'écoute et vous faites très bien semblant, très bien semblant ».

**M. Sébastien Wirz** profite que cette séance est enregistrée et que la presse est présente et demande que la remarque relative à un événement vécu, soit protocolée mot pour mot dans le PV de cette assemblée. « Lundi 7 décembre 2020, à 11h55, un véhicule circule sur la route d'Auboranges en direction de la localité. Parvenu à la hauteur de l'impasse de Montanney, le conducteur du véhicule en question ne décélère pas et n'accorde pas la priorité de droite à une camionnette blanche sortant de l'impasse. A ce moment, par réflexe, l'utilisateur n'ayant pas accordé la priorité, dévie sur la gauche afin d'éviter un accident et manque de peu de percuter un piéton. Suite à cet événement, je constate que malgré moult demandes des citoyens aux assemblées et en particulier M. Mülhemann qui est présent ce soir, ceci depuis des années, aucune mesure d'urgence ne semble vouloir être mise en place. Je ne parle pas du concept de sécurité, je parle de mesures d'urgences que la commune pourrait prendre sur les chemins et surtout pour assurer la propre sécurité de ses habitants. En effet, on nous vend de la

poudre aux yeux, avec un projet de concept de sécurité, qui depuis des années maintenant stagne et n'avance pas. Sur le territoire de la commune, des panneaux de signalisation sont masqués par la végétation. Certains marquages, dispositifs de marquage au sol et signaux de priorité qui sont obligatoires sont inexistantes. Nous ne répondons pas de ce fait à l'ordonnance sur la circulation routière du 5 septembre 1919. La route d'Eschiens entre Ecublens et Eschiens limitée à 80 km/h sur un tronçon de 300 mètres environ, entaillé, d'une largeur moyenne de 3.5 m. comporte une courbe à visibilité réduite ne disposant d'aucun éclairage, aucun trottoir, aucun marquage sécuritaire pour les piétons avec les conditions actuelles, chaussées glissantes et visibilité réduite par l'obscurité et le brouillard. Des familles, étudiants, enfants, personnes âgées qui cheminent tous les jours sur cet axe risquent des lésions corporels simples, graves, voire pire en cas de choc avec un usager de la route. La question que tout le monde se pose, doit-on en arriver à un drame pour que certains de nos conseillers communaux, j'insiste bien sur le terme certains, je relève que certains font leur travail, sortent un peu de leur laxisme et réagissent enfin en prenant certaines décisions et mesures sécuritaires urgentes et nécessaires ceci immédiatement afin de potentiellement éviter une tragédie sur la commune. Donc voilà, comme j'ai dit, le concept de sécurité est en route, on a quand même la possibilité de faire des mesures d'urgence, en faisant certaines choses, avec certains balisages ou certains panneaux, afin d'éviter un tragique accident de la circulation. J'aimerais que le journal de la Gruyère prenne note de la chose et qu'en cas d'accident, comment la commune va réagir et qui pourra se retourner contre la commune par rapport à ce qui a été dit et protocolé ».

**M. Jean Dorthé** « tu as dit, mot pour mot ».

**M. Sébastien Wirz** « voilà, mot pour mot ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande s'il y a d'autres remarques.

**M. Sébastien Wirz** s'agace « vous vous foutez de ce que j'ai dit ou bien ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « pas du tout » il ajoute que tout est protocolé.

**M. Sébastien Wirz** souhaite tout de même obtenir une réponse.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que le Conseil communal prend note et qu'il n'est pas en mesure de donner une réponse dans l'immédiat.

**M. Jean Dorthé** « ça ne concerne personne, c'est qui qui a les routes par-là ? »

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme une nouvelle fois que le Conseil communal a pris note.

**M. Jean Dorthé** « c'est une catastrophe, vivement les prochaines élections ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée s'il y a d'autres remarques.

**Mme Mélanie Cavin** informe que son mari, M. Benoît Cavin, a donné sa démission fin septembre et souhaite savoir pourquoi le tout-ménage pour la recherche d'un nouveau collaborateur de la voirie a été envoyé seulement le 20 novembre selon ses souvenirs. Elle rappelle que M. Cavin ne travaillera plus pour la commune à partir du 31 décembre 2020 et qu'il faudrait penser à la transmission des informations, afin que le nouveau collaborateur soit apte à débiter le travail.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que la commune prendra contact avec M. Benoît Cavin, pour les différentes modalités.

**Mme Mélanie Cavin** « on est le 15 décembre. Lui, le 31 décembre, il a fini ».

**M. Benoît Cavin** confirme qu'il a transmis sa lettre de démission en respectant les 3 mois de délai de résiliation et s'étonne également que la commune n'ait pas réagi plus rapidement.

**M. Roger Butty** estime que le délai est encore respectable, il relève que parfois il faut une année quand y a une grille bouchée, « mais ils finissent par trouver des solutions ».



**M. Valentin Dougoud** est ravi d'entendre M. Roger Butty. « Roger, j'ai failli t'oublier, je n'avais pas la parole à la dernière assemblée ». Ayant lui aussi été victime du dernier orage, il lui fait remarquer qu'au printemps 2020, il s'est promené en forêt, au-dessus de son habitation et a constaté que les grilles étaient toutes bouchées et ajoute que le chemin était totalement érodé par l'eau. Il a pris quelques photos, afin de les transmettre au Conseil communal. « Alors, qu'est-ce qu'on nous répond. Qu'ils ont déjà connaissance, parce que quand on fait un mail pour dire quelque chose, ils ont déjà connaissance avant nous ». Il ajoute « j'ai été me promener durant l'été et rien n'avait changé, donc les inondations que tu as eues, tu peux les imputer au manque de réactivité de ces gens-là ».

**M. Benoît Cavin** il relève que malgré l'entretien des grilles fait par ses soins, le chemin gravelé doit être totalement assaini. Les grilles se bouchent instantanément lorsqu'il pleut.

**M. Valentin Dougoud** relève qu'il y a trois ans, il a fait parvenir un courriel à la commune, concernant le panneau de signalisation de la route de Villangeaux qui venait d'être installé et qui, quelques semaines plus tard, avait été percuté par un véhicule agricole ou un camion. « Je fais un mail à la commune. Bien sûr, il était déjà au courant, mais le panneau, qu'il soit au courant ou pas, le panneau, il est toujours comme ça, trois ans après, il n'est pas changé ce panneau. Faut pas rêver non plus, alors autant dire que l'entretien des grilles, en haut la forêt, si y avait pas eu d'orage, alors ils auraient pu attendre encore un sacré moment ».

**M. Roger Butty** répond « ce n'est pas possible, en tout cas, je sais qu'une fois, j'ai soulevé la grille au-dessus du parc et j'ai vu qu'une conduite était bouchée, y avait des gros cailloux. J'ai pris le téléphone, j'ai avisé Bertrand Godel, responsable des eaux. Deux heures de temps après, il m'a fait parvenir la photo que la conduite avait été dégagée et que tout était en ordre. Alors au sujet de ce qui s'est passé le long du chemin du bois, entre Benoît Cavin et le Conseil communal, ça je ne suis pas du tout au courant ».

**M. Bertrand Godel** confirme que l'entreprise Charrière était intervenue pour déboucher la conduite et ceci avait été fait avant l'orage.

**M. Benoît Cavin** tient à dire que « lorsque la commune s'occupait elle-même des chemins qui allaient jusqu'à la forêt, il y avait aussi déjà des orages, mais le chemin n'était jamais érodé jusqu'à chez M. Butty, toutes les grilles récupéraient l'eau ». Il relève également que si seules les trois grilles vers l'habitation de M. Butty sont fonctionnelles, cela ne permet pas d'évacuer l'eau qui arrive du chemin qui fait plus de 500 mètres et où toutes les grilles sont bouchées.

**M. Bertrand Godel** confirme l'état des grilles.

**M. Benoît Cavin** souhaite ajouter que la route devant son habitation penche du mauvais côté, depuis l'habitation de M. Cédric Godel et relève que les grilles ne servent à rien et toute l'eau s'écoule vers le sous-voie. Il a constaté que le sous-voie commence également à s'éroder et la terre vers la barrière commence à partir.

**M. Roger Butty** tient à faire remarquer, que la quantité d'eau, qui est tombée lors de cet orage du 20 septembre 2020, était tout à fait exceptionnelle. « Si je prends au-dessus de chez nous, la meilleure solution serait de grouddronner ».

**M. Bertrand Godel** tient à préciser que des démarches ont été entreprises concernant la route au-dessus de l'habitation de M. Butty. Il relève que lorsqu'il a reçu les photos de M. Valentin Dougoud, concernant les grilles bouchées, une première intervention a été entreprise par la société Charrière, comme mentionné précédemment et une prise de contact a également été faite avec la corporation forestière Glâne-Farzin pour qu'elle dégage les grilles en question. Les forestiers étaient surchargés à ce moment-là, n'ont pas pu venir rapidement. Après plusieurs téléphones, ils se sont finalement déplacés et ont fait le nécessaire. Le travail effectué ne donnait toutefois pas entière satisfaction. M. Bertrand Godel informe qu'il a prévu de contacter la corporation forestière Glâne-Farzin au sujet du chemin et afin de faire le point sur un éventuel assainissement de celui-ci.

**M. Jean-Pierre Vaucher** profite de remercier M. Butty, qui constate que la commune a entrepris des travaux qui sont adéquats.

**M. Valentin Dougoud** relève « c'est parce que c'est Bertrand Godel qui s'occupe du dicastère. Si c'était quelqu'un d'autre, je ne sais pas si ça serait fait ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** remercie alors M. Bertrand Godel pour son travail.

**Mme Mélanie Cavin** demande à l'assemblée de l'applaudir.

**M. Benoît Cavin** tient également à féliciter son ancien chef, M. Bertrand Godel. « C'est le seul chef que j'ai eu, qui s'est déplacé, qui s'est démené et qui a toujours pris contact, afin de savoir ce qu'il en était. Je le félicite, bravo ».

**Mme Mélanie Cavin** confirme « on n'a rien à lui reprocher. Son boulot, il est fait en ordre et c'est lui qui est venu nous aider pendant l'orage ».

**M. Valentin Dougoud** souhaite poser une dernière question.

**M. Jean-Pierre Vaucher** « une dernière question, merci ».

**M. Valentin Dougoud** « c'est moi qui le dis, donc je peux me permettre de le dire, c'est vraiment la dernière ». Il relève, comme déjà dit, qu'un tout ménage est édité et transmis à la population plusieurs fois par année. Dans un de ces tout-ménages y est inséré un tableau comportant les distances aux limites à respecter par rapport au fond routier communal et cantonal. « Alors puisqu'avec moi, on veut être plus catholique que le pape, je constate que chez M. Vaucher il y a deux arbres qui ne sont pas à 5 mètres de la route, comme cela devrait légalement être le cas et il y a une haie qui masque la visibilité ». Il ajoute que lorsqu'il remonte du bâtiment de l'Ofida, en voiture ou en tracteur, « on ne voit rien ». Il constate donc que « si les distances étaient respectées, par rapport à la loi sur les routes, c'est-à-dire si la haie de M. Vaucher était à 1,65 m. du bord de la route et à 90 cm de haut et après s'il veut mettre quelque chose de plus haut, c'est proportionnel, si ça c'était respecté on n'aurait pas ce problème là et les arbres c'est la même chose. Alors je comprends bien votre malaise ce soir, M. Vaucher, car quand M. Mülhemann vient vous demander de faire enlever la haie chez Mme Weibel et bien vous êtes bien mal placé pour exiger que Mme Weibel l'enlève, sachant que vous êtes chez vous, pas en ordre. Alors moi, je n'ai pas pour habitude d'aller chercher la petite bête, vraiment pas, d'ailleurs, je l'ai dit, je ne veux embêter personne, pour les constructions, mais quand, moi, on me cherche, à un moment donné, on va me trouver, parce que jusqu'au 8 octobre, c'est la date de la lettre qui me demandait de mettre à l'enquête, j'ai été très conciliant, mais maintenant c'est fini, mais alors, c'est fini, terminé, je serai intransigeant. Je sais que vous allez me faire une lettre pour me demander de mettre à l'enquête ou je ne sais pas ce que vous aurez finalement décidé au Conseil hier soir, mais je vous avertis tout de suite que si vous maintenez cette demande, vous ne vous étonnerez pas si vous me voyez une fois, avec le Préfet, me promener autour de chez vous, chez chacun des conseillers communaux, pour voir tout ce qui n'est pas en ordre déjà chez eux. Parce que ceux qui décident, il faudra peut-être qu'ils soient déjà en ordre et je pense qu'il y en a deux, trois qui peuvent rougir là, autour de la table. Si un jour, je me promène autour de chez vous, avec le Préfet, ça sera pour ça. Alors, réfléchissez bien à la décision, mais réfléchissez un tout petit peu, je sais que ce n'est pas tellement dans vos habitudes, mais il faudra faire l'effort. C'est peut-être mieux, mais il faudra réfléchir, à la prochaine séance, voilà ! ». Il vient maintenant à sa question « M. le Syndic .. et Jean-Pierre je veux que tu répondes par un OUI ou par un NON ... ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « c'est comme à la télévision ».

**M. Valentin Dougoud** « est-ce que tu t'engages, vis-à-vis de l'assemblée, à couper tes arbres et mettre ta haie à la distance légale.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond « j'ai dit qu'ici l'ass... ».

Bruit dans l'assemblée ...

**M. Valentin Dougoud** « vous noyez le poisson ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « ce que je constate, aussi, juste pour répondre à ta question ».

**M. Valentin Dougoud** « on nous prend pour des cons ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « juste pour répondre à une question, certains véhicules de type agricole, roulent très vite sur cette route aussi ».

Rire de l'assemblée et commentaires : « C'est de l'enfumage, la cerise sur le gâteau ... ».

**M. Valentin Dougoud** répond « la route est limitée à 50 km/h et les tracteurs à 40, il faudra qu'on m'explique ». Il relève « le problème, il n'est pas là vous cherchez encore une fois à côté. Le problème c'est la haie, ta haie. Ta haie tu pourras l'enlever avant que moi je mette mes murs, ça je peux te le dire, alors maintenant réponds à la question. Est-ce que oui ou non, tu t'engages à enlever ta haie ? ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond « je ne prendrai pas position ce soir ».

**M. Valentin Dougoud** « ah, ben, c'est très bien, ça me donnera de la munition ». Il rebondit ensuite, sur ce qu'a dit M. Zito. « Finalement, vous préférez qu'on vienne vous trouver, vous, comme ça, parce que comme ça, vous pouvez faire vos petites magouilles, dans votre coin, vous pouvez convoquer les gens au Conseil. Pourquoi vous convoquez les gens au Conseil ? Benoît a été convoqué, moi j'ai été convoqué. Parce que ça vous embête bien que ça soit ce soir que les choses, soient dites ». Il s'agace « alors tu peux rigoler mais à un moment donné, il faut arrêter de prendre les gens pour des cons ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « c'est de la bêtise, tu divagues, non je m'excuse mais tu divagues, aïe aïe ».

**M. Valentin Dougoud** « a un moment donné, il faut arrêter de prendre des gens pour des cons ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** « c'est dingue ».

**M. Valentin Dougoud** « ce soir, c'est protocolé à votre façon M. Vaucher ». Il ajoute « ne pensez pas aux prochaines élections. Faut voir la démission, la démission tout de suite, car comme ça, ça ne veut pas aller loin. C'est sûr, moi je ne vais pas me laisser faire, ça c'est clair et net ou vous ne me connaissez pas, j'ai été gentil jusqu'à aujourd'hui, mais alors là, ça va changer ».

**M. Bernard Dougoud** « plus concret que la haie et les arbres, il n'y a pas ».

**M. Valentin Dougoud** « il faut avoir un culot, mais alors sans nom, pour oser envoyer un tout-ménage, quand soi-même on n'est pas en ordre. Alors moi, je vais faire ce que je veux sur ma propriété et je pense que la commune pourra me dénoncer, mais alors avec la bénédiction de la Préfecture, parce que vu ce qu'elle autorise, il n'y a pas de problème. Et puis, je vais aller planter mes arbres à ras le voisin et on verra ce qu'ils vont dire, il ne faut pas se foutre de la gueule du monde ».

**Jean-Pierre Vaucher** « alors, on a noté que c'était ta dernière question ».

**M. Valentin Dougoud** « oui, mais tu ne m'as pas répondu alors ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** confirme qu'il ne prendra pas position sur cette demande ».

**Mme Mélanie Cavin** relève qu'elle n'a également pas eu de réponse, à sa question concernant le délai de 2 mois, pour l'envoi d'un tout-ménage, pour l'annonce du poste de collaborateur de la voirie à repourvoir.

**M. Jean-Pierre Vaucher** répond que l'administration prend les décisions qu'elle veut, dans le délai qu'elle veut et n'a pas de compte à rendre.

**M. Valentin Dougoud** rétorque « à l'assemblée oui ».

**M. Jean-Pierre Vaucher** demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

Elan donné par quelques citoyens, l'ensemble des personnes présentes quittent la salle.

L'assemblée communale se termine à 23h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



**Le Vice-Syndic,**  
Claude Conus

**La Secrétaire,**  
Déborah Gilliard-Schiliro